CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)

ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers/ Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/ Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- ☑ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- ☐ Coloured pages/ Pages de couleur
- ☑ Pages damaged/ Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☑ Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/ Pages détachées
- ☑ Showthrough/ Transparence
- ☐ Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- ☐ Continuous pagination/ Pagination continue
- ☑ Includes index(es)/ Comprend un (des) index

Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- ☐ Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- ☐ Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- ☐ Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

☐ Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☑	☐	☐	☐	☐	☐

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

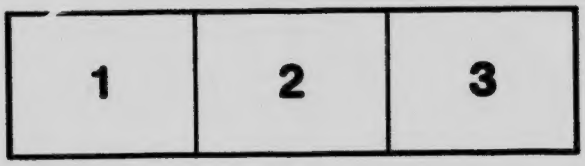

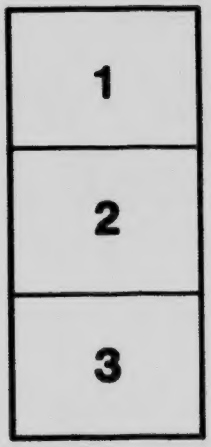

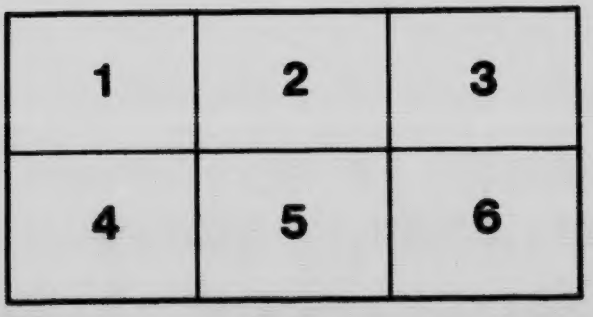

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

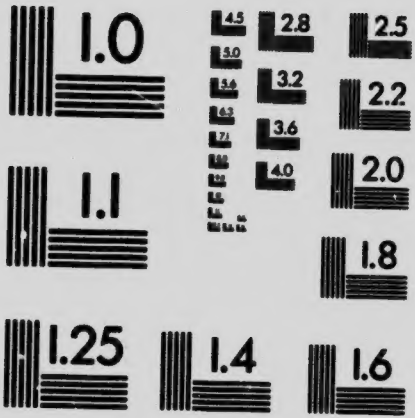

APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

VOTES

DU

NEUVIÈME PARLEMENT

COMPILÉS PAR

Ph. LANDRY, Sénateur

1900-1904

JL161
C3
1904
c. 2

INDEX

(Le numéro indiqué est celui du vote)

Appel de la décision d'un comité. 60
Archibald et l'Intercolonial . . .22
Aubains—Leur importation et leur emploi. 16 79
Auditeur-Général— Publication de son rapport. 20
" " Pouvoirs plus étendus demandés. 115
Bétail Canadien. 49
Betteraves à sucre. 1
Canal des rapides des Galops. . . .55
Capitaines et seconds des navires. 113
Chemins de fer—L'acte référé au comité des chemins de fer...35
Expropriations. 11
Règlements des dommages locaux. 120
Responsabilités en matières d'accidents 19
Tarif des voyageurs . . .54.119
Chemin de fer du Pacifique, ses terres et sa taxe. 5. 10.17
de Guelph. 9
de Brockville et du Sault Ste-Marie. 51
Canadien du Nord et le Manitoba. 13.15
de Toronto et Niagara. . . .27
de la Vallée de l'Ottawa....50
de la Vallée du Daim 25
Cigarettes. 38.11
Compagnie de téléphone et de télégraphie 52
Compagnie d'express. 118
Compagnie du Port de Montréal 23
Compagnie électrique d'Ottawa. 110.52
Conseil Médical. 32
Eglise russo-grecque orthodoxe...33
Election de Nipissing. 12
Enquête sur l'Intercolonial. 26
Etat des dépenses. . .18. 34, 87, 123
Faillite. 43
Ficelle à lier. . . . . .2. 3.
Fonctionnaires publics. 42.121
Gages des ouvriers 29

GRAND-TRONC-PACIFIQUE

Nécessité d'avoir au préalable le rapport de la commission des chemins de fer et l'opinion de l'électorat 58.70.89
Construction de la partie Est après approbation par le Parlement de la route choisie. . . .77
Localisation de la partie Est..de Québec à Winnipeg. 91
" de Québec à Moncton. .83
Défense d'employer des asiatiques. 79
Préférence à donner aux travailleurs britanniques. 101
Obligation d'employer des matériaux canadiens. 47
Assujettissement des matériaux étrangers aux droits ordinaires. 71
La section des Prairies commencée de suite et finie dans 4 ans. 106
Paiement en espèces du plein montant des actions 76
Pour chaque action du G. T. P. donnée au G. T. le gouvernementdevrait en recevoir 3. 92
Les actions souscrites au pair. . . .72
Le G. T. R. devra, au préalable souscrire $24,900,000 au pair. 74
Paiements sur la division Est soumis à la loi. 81
Intérêt payé semi-annuellement et non inférieur à celui payé par le gouvernement sur ses emprunts. 93
Intérêt sur la partie entre Winnipeg et les embranchements payables dès l'ouverture au commerce. 99

Chemin, propriétés et équipement répondent des dettes. . .82
Matériel roulant exempt de toute charge. 93
Fixation de l'intérêt à payer. 96
Plaintes contre le G. T. P. soumises à la commission des chemins de fer qui fera rapport au Parlement. 97
Droit de forclusion et de vente à défaut du payement des intérêts 105
Droit d'expropriation après 6 mois d'avis. 102
Droit d'expropriation si la Cie divertit le commerce 103
Droit d'exproprier les embranments 95
Règlementation par arbitrage du trafic échangé entre le Grand-Tronc-Pacifique et le Grand-Tronc. 80.94
Droit de circuler sur la partie ouest si à l'expiration du bail le gouvernement exploite la partie Est. 108
La route doit être canadienne, et se diriger vers des ports canadiens à des taux déterminés. 78
La compagnie et celle du Grand-Tronc, doivent s'engager à ce que le trafic se fasse sur les lignes et d'après les taux prescrits. 75.100
Les taux de fret ne pas excéder les plus bas tarifs de chemin de fer Canadien. . . .73
Obligation par le Grand-Tronc de répondre pour le G. T. P. 107
Nécessité d'adopter une politique définie. 55
Exploitation des lignes de l'état en dehors des ingérences politiques. 50.55
Plan Borden 88
L'Etat devrait se charger de l'exploitation des chemins 104

GUERRE D'AFRIQUE

Motion Bourassa. 6
Expédition d'avoine et de foin. . . .36
Exclusion du Canada dans les fournitures de viande 30
Le bétail canadien 49

INDUSTRIES

Protection aux..7. 8. 24. 40. 44. 48.112
Industrie du fer et de l'acier. . . .44
Industrie laitière. 117
Industrie du tabac. 116
Irlande—gouvernement autonome 37
Jardins et leurs produits. . . . 28.46
Loy—Accusations contre lui. . . .53
Loyer de la propriété Seybold. . . .14
Milice—Affaire Dundonald. . . .114
Moyens de transport. 31
Organisation du Nord-Ouest. . . .85
Produits de la ferme. 122
Protection adéquate, 7. 8. 24. 40 44. 48. 112.
Des produits agricoles. 109
Des produits horticoles. 28. 46
Des fers et des aciers. 44
Recensement.—Dépenses excessives. 84
Redistribution—et les limites municipales. 61
Redistribution dans l'île du Prince Edouard. 62
dans le Manitoba. 64
du comté de York. 63
de Leeds et Brockville 65
du Cap Breton. 66
de Kent-Nord et de Kent Sud. 67
de Brantford. 68
des Lanarks. 69
Redistribution—Question constitutionnelle. 39
Serment du Roi. 4
Traité anglo-allemand. 21
Treadgold—Concession. . . . 41.45

NEUVIEME PARLEMENT

Du 5 décembre 1900 au 29 septembre 1904

Première session : du 6 février au 23 mai 1901.
Deuxième session : du 13 février au 15 mai 1902.
Troisième session : du 12 mars au 24 octobre 1903.
Quatrième session : du 10 mars au 10 août 1904.

I

Votes de la première session

L'INDUSTRIE DU SUCRE DE BETTERAVE

No. 1.—25 février 1901. (Voir Journaux de la Chambre des Communes Vol. XXXVI, page 57).

Motion Sproule : —" Que, vu les fortes importations de sucre en Canada et vu qu'il a été clairement démontré que la culture de la betterave à sucre est non seulement praticable mais qu'elle réussit parfaitement dans plusieurs parties du pays, cette Chambre est d'opinion que pour induire les fermiers du Canada à se livrer à la culture de ce précieux produit, et pour encourager l'établissement de manufactures de sucre de betterave, une prime devrait être offerte pour tout sucre fabriqué avec ce produit en Canada pendant les prochains dix ans et que l'outillage nécessaire à cette fabrication et qui ne sera pas fait en Canada, soit admis en franchise."

M. Fielding propose l'ajournement du débat.

Pour la proposition Fielding, 59—Contre 50. Majorité 9.

LA FICELLE A LIER

No. 2.—27 février 1901. (Voir Journaux Vol. XXXVI, page 67).

Motion Blain :—"Que cette Chambre est d'avis qu'il est opportun que toute la ficelle à lier actuellement en la possession du gouvernement, ainsi que toute celle qui pourra être fabriquée dorénavant par lui, soit vendue directement aux fermiers au prix du coût réel de production avec addition d'un centin seulement par livre, et que nulle ficelle fabriquée ou payée à même le trésor fédéral ne soit vendue ou autrement cédée en aucune autre manière."

M. Oliver propose, comme amendement :— " Que tant que le gouvernement continuera à fabriquer du fil d'engerbage, ce fil sera offert en vente directement aux fermiers jusqu'au 1er juillet, chaque année, au prix des matériaux et de la fabrication en calculant les gages sur le pied de gages raisonnables pour la main-d'oeuvre libre, et que la quantité de fil non vendue et en magasin, le 1er juillet, chaque année, sera vendue sur sou-

mission, au plus haut enchérisseur, après annonces publiées à cet effet."

L'amendement est adopté par un vote de 135 contre 0.

No. 3.—La motion Blain (No. 2.) telle qu'amendée est adoptée par un vote de 136 contre 0. Voir page 68 du Vol. XXXVI des Journaux de la Chambre.

LE SERMENT DU ROI

No. 4.—1er mars 1901. Voir Journaux, Vol. XXXVI, page 73.

Sur la motion que la Chambre se forme en comité des subsides, M. Costigan propose un amendement dénonçant le serment du roi comme une insulte aux catholiques et demandant l'intervention de la Chambre pour obtenir par pétition, l'élimination des expressions injurieuses à la foi des catholiques.

L'amendement est adopté par un vote de 125 contre 19. Majorité 106.

LES TERRES DU PACIFIQUE

No. 5.—7 mars 1901. Voir Journaux Vol. XXXVI, page 86.

M. Richardson propose la seconde lecture du bill (No. 17) "Acte concernant l'octroi de terres au chemin de fer du Pacifique Canadien."

En amendement, M. Laurier propose le renvoi du bill à six mois.

Le renvoi est voté par 194 contre 8. Majorité 96.

Note.—Par le contrat du gouvernement avec la compagnie du Pacifique, lors de la construction de son chemin, l'octroi en terres était exempté de taxes pendant 20 années. Les uns prétendaient que les 20 années commençaient à courir de la signature du contrat, le 15 février 1881, les autres de la date de la patente de chaque lot. Le bill en question fixait au 15 février 1881 le commencement des 20 années d'exemption.

LA GUERRE AFRICAINE

No. 6—12 mars 1901. Voir Journaux Vol. XXXVI, page 97.

Sur motion que la Chambre se forme en comité de subsides, M. Bourassa propose en amendement : "Que cette Chambre exprime l'espoir et le désir que le gouvernement de Sa Majesté s'efforcera de conclure dans l'Afrique du Sud, une paix honorable fondée sur la loi des nations, qui garantit l'indépendance à tous les peuples civilisés et sur les vraies traditions britanniques qui respectent toutes les conventions nationales et religieuses et le principe de l'autonomie coloniale.

Cette Chambre déclare de plus, qu'il n'est plus nécessaire d'envoyer de nouvelles troupes canadiennes dans l'Afrique Australe, et que l'enrôlement de recrues pour le corps de police Sud-Africain ne devrait pas être autorisé au Canada."

Cet amendement est perdu par un vote de 3 contre 144. Majorité 141.

LA PROTECTION ET LE COMMERCE PREFERENTIEL

No. 7.—28 mars 1901. Voir Journaux Vol. XXXVI, page 140.

Sur motion que la Chambre se forme en comité de subsides, M. Borden propose : " Que cette Chambre est d'avis que la prospérité du pays exige que l'on adopte une politique bien définie pour protéger et encourager d'une manière égale et en tout temps, les intérêts ouvriers, agricoles, manufacturiers, miniers et autres branches d'industries du Canada ;

Que cette Chambre est d'avis que l'adoption d'une politique de commerce préférentiel mutuel dans les limites de l'Empire serait très avantageuse pour la mère-patrie et les colonies et aiderait beaucoup à promouvoir la prospérité, l'unité et le progrès de l'Empire en général, et que l'époque actuelle, où l'Etat australien est à établir les bases de son système fiscal, est particulièrement propice pour prendre des mesures promptes et énergiques en vue d'obtenir ce résultat.

Que cette Chambre est, en outre, d'avis que le Canada devrait imposer sur les produits et les articles manufacturés des pays en dehors de l'Empire des droits équivalents aux leurs

dans tous les cas où ces pays refuseraient l'entrée des produits et des articles manufacturés du Canada à des conditions raisonnables, et que le gouvernement devrait prendre, à cet effet, toutes les mesures qu'il jugera nécessaires."

Cette motion est perdue par un vote de 64 contre 118. Majorité 54.

No. 8.—29 mars 1901.—Voir Journaux, Vol. XXXVI, page 141.

La motion principale, celle d'aller en comité des subsides, est alors emportée par un vote de 117 contre 65. Majorité 52.

LE CHEMIN DE FER GUELPH

No. 9.—1 r avril 1901.—Voir Journaux, Vol. XXXVI, page 149.

Motion pour la 3e lecture du bill (No. 23). Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph ; adoptée par un vote de 76 contre 41. Majorité 36.

Note.—Un amendement important qu'on croyait suggéré par le Conseil de Ville de Guelph, avait été ajouté au bill ; dix conseillers (la majorité du conseil) adressèrent une protestation au contraire. Le Conseil devait se réunir ce même soir et prendre une décision sur la nature de la législation proposée. Le promoteur du bill voulait la 3e lecture immédiatement, avant toute action du conseil, que ce bill concernait ; d'autre part, on voulait retarder au lendemain cette 3e lecture, avec l'espoir de connaître, dans l'intervalle, les vues du conseil de ville de Guelph.

LES TERRES DU PACIFIQUE

No. 10—2 avril 1901—Voir Journaux Vol. XXXVI, page 154.

Sur motion que la Chambre se forme en comité des subsides, M. Maclean, propose en amendement : " Que....cette Chambre est d'avis que l'exemption (de taxes) de vingt ans prescrite pour la subvention en terres dans la clause 16 (du contrat avec le Pacifique) commence à la même date que le paiement de la subvention en argent prescrit dans la clause 9."

Cet amendement est perdu par un vote de 7 contre 109. Majorité 102.

Voir le vote No. 5 pour plus ample explication.

DROIT DE PRENDRE LES CHEMINS DE FER

No. 11.—10 avril 1901.—Voir Journaux, Vol. XXXVI, page 169.

M. Cowan propose la 3e lecture du bill (No. 13). Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada.

M. Clark, en amendement, veut faire consacrer le principe que : " Sa Majesté aura en tou. temps le droit de prendre possession de l'entreprise, des propriétés, droits et immunités de la compagnie et que les dispositions de l'Acte d'expropriation s'appliqueront à cette fin. De l'évaluation des propriétés ainsi acquises sera déduit, lors du paiement, le montant de tout bonus ou subvention payé par le gouvernement du Canada à la compagnie.

Au lieu de déduire tout le montant payé par le gouvernement, M. Borden, en sous-amendement, propose que cette déduction ne porte seulement que sur un montant raisonnable des payements faits par le gouvernement.

Ce sous-amendement, de même que l'amendement Clark sont rejetés par un vote de 45 contre 62. Majorité 17.

L'ELECTION DE NIPISSING

No. 12.—24 avril 1901.—Voir Journaux, Vol. XXXVI, pages 212 et 216.

Sur motion que la Chambre se forme en comité des subsides, M. Northrup, propose comme amendement de référer au comité des privilèges et élections la question de la validité du bref d'élection pour le district électoral de Nipissingue, lequel bref daté du 10 novembre 1900, remplaçait sans autorité, le bref originaire émané en même temps que ceux des autres districts électoraux.

Cet amendement est perdu par un vote de 51 contre 94. Majorité 43.

LE CHEMIN DE FER CANADIAN NORTHERN

No. 13.—6 mai 1901.—Voir Journaux Vol. XXXVI, page 250.

Sur motion de M. McIsaac, que le Chambre se forme en comité général sur le bill (103). Acte concernant un contrat conclu entre le gouvernement du Manitoba et la compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, au sujet de certains chemins de fer. M.. Richardson (Lisgar) propose en amendement : " Que le contrat qui fait le sujet de la mesure actuellement soumise au parlement n'étant pas le contrat autorisé par la législature du Manitoba, la considération de la mesure elle-même soit ajournée jusqu'après l'approbation d'icelle par la législature du Manitoba.

L'amendement est perdu par un vote de 6 contre 80. Majorité 74.

LOYER EXTRAVAGANT

No. 14.—9 mai 1901.—Voir Journaux Vol. XXXVI, page 263.

Sur motion que la Chambre se forme en comité des subsides, M. Taylor propose comme amendement que cette Chambre est d'avis que le bail passé par le ministre des Travaux Publics pour le loyer de la propriété Seybold pour une période de trois ans, au prix de $6,500, par année, avec stipulation que le gouvernement se charge de faire des améliorations d'une nature permanente au montant de $10,000, dénote avec quelle insouciance et extravagance les deniers publics sont dépensés et que le dit bail n'aurait pas dû être consenti par le gouvernement avant de consulter le parlement.

Amendement perdu par 48 voix contre 93. Majorité 45.

LE CHEMIN DE FER CANADIAN NORTHERN

No. 15.—13 mai 1901.—Voir Journaux, Vol. XXXVI, page 275.

Motion Richardson (Lisgar) renvoyant à six mois la troisième lecture du bill No. (103). Acte concernant un contrat conclu entre le gouvernement du Manitoba et la compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, au sujet de certains chemins de fer, perdue par 5 voix contre 107. Majorité 102.

L'EMPLOI DES AUBAINS

No. 16.—14 mai 1901.—Voir Journaux, Vol. XXXVI, page 281.

Sur motion de M. Laurier, proposant la troisième lecture du bill (No. 47), "Acte modifiant l'acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains" ; M. Clarke, en amendement, demande de renvoyer le bill au comité pour qu'il y soit modifié de manière à être rendu véritablement efficace en donnant à tout magistrat de police, magistrat stipendiaire, juge de sessions ou juge de cour de comté, une juridiction sommaire, que le bill actuel n'accorde que sur une permission spéciale d'un juge ou du procureur-général, obtenue après les lenteurs d'une procédure plus ou moins contentieuse.

L'amendement Clarke est perdu par un vote de 37 contre 66. Majorité 29.

No. 17.—17 mai 1901.—Voir Journaux, Vol. XXXVI, page 297.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. Richardson, (Lisgar), propose en amendement de soumettre aux tribunaux la question de savoir si, dans le contrat entre le gouvernement et la compagnie du Pacifique, la clause exemptant de taxes pendant 20 ans les terres données au Pacifique, doit être interprétée de manière à faire commencer cette exemption lors de la ratification du dit contrat par le parlement.

La motion Richardson est perdue par un vote de 12 contre 99. Majorité, 87.

LES DEPENSES ANNUELLES

No. 18.—22 mai 1901. Voir Journaux, Vol. XXXVI, page 404.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. Borden (Halifax), propose comme amendement :

"Que la dépense totale démontrée par les comptes publics pendant chaque année fiscale, de 1892 à 1900, inclusivement, a été comme suit :

1892.	$42,272,136 32
1893.	40,853,727 91
1894.	43,006,233 89
1895.	42,872,338 44
1896.	44,096,385 92
1897.	42,972,755 89
1898.	45,334,281 06
1899.	51,542,635 29
1900.	52,717,496 84

"Que le ministre des Finances estime que le revenu total pour l'année courante se terminant le 30 juin 1901, sera de $52,750,000.

"Que malgré ce revenu très considérable, le ministre des Finances estime que la dette publique sera augmentée pendant l'année courante d'environ $1,800,000.

"Que les sommes totales que cette Chambre a été appelée à voter au cours de la présente session, y compris les items de dépense autorisés par statut, sont en substance comme suit :

Budget supplémentaire, 1901	$ 3,729,716 90		
" " 1902	30,000 00		$ 3,759,716 90
Budget principal, 1902	50,398,823 56		
" supplémentaire, 1902	8,369,241 13		
" " 1902	1,240,476 18		60,008,540 87
Subventions aux chemins de fer	3,462,472 00		
Autres subventions aux chemins de fer	96,000 00		3,558,472 00
			$ 67,326,729 77
Subvention annuelle à une ligne de steamers entre le Canada et la France			100,000 00
Total			$ 67,426,729 77

Que le ministre des Finances estime que pendant l'année prochaine un million de piastres, au moins, sera nécessaire pour payer les primes sur le fer et l'acier, et que ce chiffre pourrait même être un peu plus élevé.

"Que cette Chambre est d'avis que les dépenses pour l'exercice 1900-1901 et les dépenses projetées pour l'exercice 1901-1902 sont excessives et extravagantes, et qu'elle regrette que le gouvernement, avec les ressources exceptionnellement considérables dont il dispose, a non seulement manqué de réduire la dette publique mais l'a augmentée dans une large mesure; et qu'il n'a pas su se rendre compte de la grande difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de réduire dans les années à venir une dépense exorbitante dont le chiffre est fixé pendant une période de grande prospérité."

Cette motion est perdue par un vote de 64 contre 118. Majorité 54.

II

Votes de la deuxième session

LA RESPONSABILITE DES CHEMINS DE FER QUANT AU BETAIL

No. 19.—27 février 1902. Voir Journaux de la chambre, vol. XXXVII, page 64.

M. Lancaster propose la 2e lecture du bill (No. 3) modifiant l'acte des chemins de fer, rendant les compagnies de chemins de fer responsables pour la perte des animaux tués sur la ligne, si les gardes-bestiaux ne sont pas en bon état.

M. Sutherland (Oxford), propose de référer le bill au comité des chemins de fer (pour l'y étouffer, est-il dit) au lieu du comité de toute la chambre.

La proposition est adoptée, par un vote de 90 à 50. Majorité, 40 voix.

L'AUDITEUR-GENERAL

No. 20.—5 mars 1902. Voir Journaux, vol. XXXVII, page 83.

M. Charlton propose que vu que le rapport annuel de l'Auditeur-Général est fait de telle manière que la dépense placée sous le contrôle de chaque département y figure comme partie distincte et séparée, il soit résolu que chacune de ces parties soit à l'avenir publiée promptement, en la manière ordinaire, après qu'elle aura été préparée.

La motion est perdue par un vote de 52 contre 98. Majorité 46.

LE COMMERCE ANGLO-ALLEMAND

No. 21.—6 mars 1902. Voir journaux, vol. XXXVII, page 89.

Proposition Monk demandant copie de toute correspondance, dépêches et mémoires échangés entre le gouvernement britannique et les autorités fédérales au sujet du nouvel arrangement commercial anglo-allemand de 1898.

Refusée par un vote de 56 contre 107. Majorité 51.

ON REFUSE LES TEMOINS

No. 22.—19 mars 1902. Voir journaux, vol. XXXVIII, page 125.

M. Bell propose que le troisième rapport du comité des comptes publics présenté à la chambre le 13 courant soit renvoyé à ce comité avec instruction que M. P. C. Archibald soit assigné à donner son témoignage devant le dit comité.

La motion est perdue par un vote de 56 contre 101. Majorité 45.

M. Archibald était un employé du gouvernement sur l'Intercolonial, très compétent à être entendu dans une enquête sur l'Intercolonial.

COMPAGNIE DU PONT DE MONTREAL

No. 23.—3 avril 1902. Voir journaux vol. XXXVII, page 152.

M. Bickerdike proposé de renvoyer le bill (38), concernant la Compagnie du Pont de Montréal, au comité des chemins de fer pour plus amples considération.

Motion perdue par un vote de 62 contre 85. Majorité 23.

Ce bill avait été étouffé au comité des chemins de fer, sans avoir été considéré à son mérite, et la motion tendait à le faire revivre.

LA PROTECTION

No. 24.—8 avril 1902. Voir Journaux, vol. XXXVII, pages 167-168.

Sur motion que la chambre se forme en comité de voies et moyens, M. Bordeh propose en amendement que "Cette chambre, considérant que l'opération du tarif actuel ne donne pas satisfaction, est d'avis que ce pays a besoin d'une politique bien définie donnant une protection suffisante à sa main-d'oeuvre, à ses produits agricoles et à ses manufactures et industries qui puisse, en tout temps, assurer le marché du Canada aux Canadiens. Et tout en insistant toujours fermement sur la nécessité d'une sem-

blable protection pour les intérêts canadiens, cette chambre affirme sa foi en une politique de réciprocité commerciale préférentielle entre les diverses parties de l'Empire.

Cet amendement est perdu par un vote de 61 contre 117. Majorité, 56.

LA VALLEE DU DAIM

No. 25.—22 avril 1902. Voir Journaux, Vol. XXXVII, page 207.

M. Cowan propose que le bill (No. 86), concernant la compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée de Daim soit renvoyé au comité des chemins de fer pour plus ample considération.

Motion adoptée par un vote de 87 contre 53. Majorité 34.

Ce bill avait été rejeté par le comité des chemins de fer sur un vote de 35 contre 34, le président du comité ayant écarté deux votes favorables au bill, ce qui aurait mis le vote à 36 pour le bill et 35 contre, les deux votes retranchés ayant été donnés par des membres rentrés au comité après que la motion eut été mise aux voix.

ON REFUSE UNE ENQUETE SUR L'INTERCOLONIAL

No. 26.—22 avril 1902. Voir Journaux, Vol. XXXVII, page 209.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. Haggart propose en amendement que " le comité des comptes publics soit autorisé à faire une enquête sur les dépenses faites pour l'Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard depuis l'année 1895 jusqu'à date."

Cette demande d'enquête est perdue par un vote de 43 contre 91. Majorité, 48.

LES CORPORATIONS SONT PROTEGEES CONTRE LE PUBLIC

No. 27.—28 avril 1902.—Voir Journaux, Vol. XXXVII, pages 226-227.

Sur motion de M. Campbell proposant la 3e lecture du bill (No. 100), constituant en corporation la Compagnie de fer de Toronto et Niagara, M. Clarke propose en amendement le renvoi du dit bill à un comité général de la chambre pour plus ample considération.

Amendement perdu par un vote de 18 contre 74. Majorité 56.

M. Clarke voulait ajouter au bill l'obligation pour la compagnie de fournir la force hydraulique, électrique ou autre aux personnes et aux municipalités situées sur son parcours, qui le demanderont et aux conditions établies par le comité des chemins de fer du Conseil Privé du Canada.

REFUS DE PROTEGER LES LEGUMES

No. 28.—28 avril 1902.—Voir Journaux, Vol. XXXVII, pages 228-229.

Motion Léonard : " Qu'il est grandement dans l'intérêt des jardiniers-maraîchers et des cultivateurs, que les droits sur les produits de nos jardins canadiens soient remaniés de manière à assurer au cultivateur canadien une protection efficace contre la compétition étrangère.

M. Fielding propose l'ajournement du débat (virtuellement le renvoi de la motion aux calendes grecques).

L'ajournement est adopté par un vote de 71 contre 33. Majorité, 38.

LE SALAIRE DES JOURNALIERS

No. 29.—28 avril 1902. Voir Journaux, Vol. XXXVII, page 320.

M. Logan propose : " Que vu la prospérité générale du Canada, le minimum des gages à payer aux ouvriers de sections et autres journaliers employés sur le réseau ferrés de l'Etat devrait être au moins de une piastre et demie par jour.

M. Monk, en amendement, propose d'ajouter après le mot " Etat," les mots suivants : " comme aussi à tous les employés sur les canaux du Canada et à tous les étampeurs, trieurs et facteurs, dans le service public du Canada. "

M. Fielding, secondé par M. Laurier, propose l'ajournement du débat.

L'ajournement est voté par 54 voix contre 23. Majorité, 31.

LES PROVISIONS POUR L'ARMEE ANGLAISE

No. 30.—30 avril 1902. Voir Journaux, Vol. XXXVII, page 239.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. Boyd propose en amendement : "Qu'il appert des formules de contrats et de soumissions demandées par le gouvernement britannique pour la fourniture de boeuf aux armées impériales dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, qu'il n'est pas permis aux entrepreneurs de fournir du boeuf canadien à cette fin ; que bien que cette exclusion depuis le mois de juin 1901, cette chambre regrette que le gouvernement actuel n'ait pris aucunes mesures pour redresser ce grief en faisant, en temps opportun, des représentations au gouvernement britannique en vue d'assurer la protection des intérêts des fermiers et des marchands de bestiaux du Canada."

Amendement perdu sur un vote de 51 contre 98. Majorité, 47.

LA QUESTION DU TRANSPORT

No. 31.—7 mai 1902. Voir Journaux, Vol. XXXVII, page 286.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. MacLaren propose, comme amendement, que la chambre déclare qu'il est opportun et nécessaire que le gouvernement prenne immédiatement en ce qui concerne les routes fluviales et l'industrie de la construction navale, des mesures les plus propres à compléter rapidement notre système de transport tant intérieur que maritime.

Cet amendement est perdu par un vote de 43 contre 93. Majorité, 50.

LE CONSEIL MEDICAL

No. 32.—7 mai 1902. Voir Journaux, Vol. XXXVII, page 288.

M. Roddick propose la 3e lecture du bill (No. 11), à l'effet d'établir un conseil médical en Canada.

M. Demers (Saint-Jean Iberville), propose comme amendement le renvoi du bill à six mois.

Amendement perdu par un vote de 16 contre 76. Majorité, 60.

PROTECTION ACCORDEE AUX SCHISMATIQUES

No. 33.—12 mai 1902. Voir Journaux, Vol. XXXVII, page 317.

M. Oliver propose la 3e lecture du bill (No. 140) constituant en corporation l'Evêque de l'Eglise catholique Russo-Grecque orthodoxe pour l'Amérique du Nord et les îles Aleutiennes.

M. Larivière, comme amendement, propose le renvoi du bill.

Amendement perdu par un vote de 34 contre 71. Majorité, 37.

L'AUGMENTATION DES DEPENSES ET DE LA DETTE

No. 34.—13 mai 1902. Voir Journaux, Vol. XXXVII, pages 326-327.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. Borden propose comme amendement que... cette chambre est d'avis que les dépenses pour l'exercice 1901-1900 et les dépenses projetées pour l'exercice 1902-1903 sont excessives et extravagantes et qu'elle regrette que le gouvernement, avec les ressources exceptionnellement considérables dont il dispose, a non seulement manqué de réduire la dette publique, mais l'a augmentée dans une large mesure ; et qu'il a fait des dépenses à compte du capital dont le pays ne peut et ne doit pas s'attendre à retirer un profit équivalent.

Amendement perdu sur un vote de 41 contre 84. Majorité, 43.

Voici le préambule de l'amendement :

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"la dépense totale pendant chaque année fiscale, de 1892 à 1901, inclusivement, a été comme suit :

1892.	$42,272,136
1893.	40,853,728
1894.	45,008,834
1895.	42,872,338
1896.	41,702,383
1897.	42,972,756
1898.	45,834,281
1899.	51,542,635
1900.	52,717,467
1901.	57,982,866

Que le ministre des Finances estime que le revenu total pour l'année cou-

rante se terminant le 30 juin 1901, sera de $65,250,000.

Que la dépense annuelle tant sur le revenu consolidé que sur le compte du capital a augmenté entre 1897 et 1901 d'une somme de $15,010,110.

Que pendant la période sus-mentionnée, les revenus du pays ont été exceptionnellement considérables, que le gouvernement accuse un surplus net de $19,743,527.69, mais qu'aucune partie de ce surplus n'a été affectée à la réduction de la dette publique qui, avec l'augmentation prévue par le ministre des Finances pour l'année fiscale courante, sera portée de $258,479,432.72 qu'elle était en 1896 à $274,380,000 en 1902, soit une augmentation de plus de seize millions de piastres.

Que le ministre des Finances estime que le revenu total pour l'année expirant le 30 juin 1902, sera de $56,800,00.

Que malgré ce revenu très considérable, le ministre des Finances estime que la dette publique sera augmentée d'environ $6,000,000 pendant l'année courante.

III

Votes de la troisième session

L'ACTE DES CHEMINS DE FER

No. 35.—26 mars 1903. Voir Procès-Verbaux de la Chambre des Communes, année 1903, page 98.

M. Blair propose que le bill (No. 6), modifiant l'acte des chemins de fer soit référé au comité des chemins de fer (au lieu du comité général de la chambre, comme il l'aurait dû être, puisque c'était un bill d'intérêt public).

Motion adoptée par 99 voix contre 53. Majorité, 46.

LE FOIN ET L'AVOINE

No. 36.—30 mars 1903. Voir Procès-Verbaux, page 116.

M. Monk propose l'adoption d'un ordre de la chambre pour un état indiquant :

1o. Le montant total payé par le gouvernement canadien pour l'avoine et le foin achetés par le gouvernement impérial pour expédier dans le Sud de l'Afrique en 1900, 1901 et 1902 ;

2o. Les noms des vendeurs ;

3o. Les prix auxquels ces produits ont été fournis par chacun des dits vendeurs ;

4o. Le montant total payé à chacun des vendeurs pour le foin et pour l'avoine respectivement.

Motion perdue par un vote de 35 contre 66. Majorité, 31.

Le gouvernement refuse par sa majorité de donner ce renseignement à la classe agricole.

LA QUESTION IRLANDAISE

No. 37.—31 mars 1903. Voir Procès-Verbaub, page 125.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. Costigan propose l'adoption d'une adresse affirmant le désir de la chambre de voir le parlement impérial octroyer un gouvernement autonome à l'Irlande et félicitant la mère-patrie du succès probable et durable du règlement projeté de la question agraire.

La motion Costigan est adoptée par un vote de 102 contre 41. Majorité 61.

Le gouvernement a accepté cet amendement à sa proposition de former la chambre en comité des subsides, prouvant par là que tout amendement à la motion, d'aller en comité des subsides n'est pas nécessairement un vote de non confiance.

LA VENTE DES CIGARETTES

No. 38.—1er avril 1903. Voir Procès-Verbaux, page 132.

Motion Bickerdike demandant à la chambre de déclarer qu'il est nécessaire d'adopter une loi prohibant l'importation, la fabrication et la vente des cigarettes.

Motion adoptée par 103 voix contre 48. Majorité, 53.

LA DISTRIBUTION DES SIEGES

No. 39.—14 avril 1903. Voir Procès-Verbaux, page 178.

Sur motion de M. Laurier proposant la seconde lecture du bill (No. 66) à l'effet de règler de nouveau la représentation du peuple dans la Chambre des Communes, M. Sproule propose comme amendement que cette seconde lecture soit différée jusqu'à ce qu'une décision judiciaire ait été rendue quant au nombre de députés auquel les provinces ont droit d'après le recensement de 1901 (cette question étant actuellement soumise à la Cour Suprême).

La proposition Sproule est rejetée par un vote de 37 contre 72. Majorité, 35.

NOUVELLE DEMANDE POUR LA PROTECTION

No. 40.—30 avril 1903. Voir Procès-Verbaux, pages 254-255.

Sur motion que la chambre se forme en comité des Voies et Moyens. M. Borden propose comme amendement : "Que cette chambre, considérant que l'opération du tarif actuel ne donne pas satisfaction, est d'avis que ce pays a besoin d'une politique bien définie donnant une protection suffisante à sa main-d'oeuvre, à ses produits agricoles et à ses manufactures et industries, qui puisse, en tout temps, assurer le marché du Canada aux Canadiens.

"Et que la politique fiscale du gouvernement devrait pourvoir à un remaniement complet et judicieux du tarif au cours de la présente session."

L'amendement est perdu par un vote de 54 contre 107. Majorité, 53.

LA CONCESSION TREADGOLD

No. 41.—12 mai 1903. Voir Procès-Verbaux, pages 318-319.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. Casgrain, comme amendement propose une motion blâmant le gouvernement dans l'octroi qu'il a fait à M. A. N. C. Treadgold, de Londres, de pouvoirs, franchises et concessions, constituant un monopole gigantesque au détriment de la région minière du Yukon.

L'amendement est perdu par un vote de 52 contre 95. Majorité, 43.

LES EMPLOYES PUBLICS ET L POLITIQUE

No. 42.—15 mai 1903. Voir Procès Verbaux, pages 342-343.

Sur motion que la chambre se fo me en comité des subsides, M. Ro che (de Marquette), introduit com me amendement une résolution exprimant le regret de la chambre que l gouvernement n'ait pas jugé à propo de traiter les fonctionnaires fédéraux qui prennent une part active et offensive dans les élections du Manitoba suivant les déclarations des principes faites et si souvent suivies dans le passé.

Amendement perdu par un vote de 22 contre 71. Majorité, 49.

LE BILL DE FAILLITE

No. 43.—9 juin 1903. Voir Procès-Verbaux, pages 349-350.

M. Monk propose que le bill (No. 53) relatif à la faillite, soit lu une seconde fois. Motion perdue par un vote de 42 contre 74. Majorité, 32.

LA PROTECTION AUX ACIERIES

No. 44.—9 juin 1903. Voir Procès-Verbaux, page 445.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. Borden, en amendement, propose que "cette chambre est d'avis que le tarif des douanes devrait donner à nos industries de fer et d'acier une protection qui, non seulement assurerait à nos producteurs et manufacturiers le marché canadien pour les articles produits ou fabriqués en ce pays, mais qui serait de nature à développer et à promouvoir la fabrication en Canada d'autres produits de fer et d'acier qui sont actuellement importés en grandes quantités de pays étrangers ; et que le présent tarif devrait être maintenant remanié dans ce sens."

L'amendement est perdu sur un vote de 47 contre 91. Majorité, 44.

CONCESSION TREADGOLD

No. 45.—11 juin 1903. Voir Procès-Verbaux, pages 457-458.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. Casgrain, comme amendement, propose la nomination d'un comité spécial de la chambre avec instruction de faire une enquête générale sur les concessions Treadgold et sur toutes les négociations qui ont précédé, accompagné ou suivi ces concessions.

L'amendement Casgrain est perdu par un vote de 40 contre 87. Majorité, 47.

REFUS DE PROTEGER LES PRODUITS DES CULTIVATEURS

No. 46.—16 juin 1903. Voir Procès-Verbaux, page 475.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. Leonard, comme amendement, propose "qu'il est du plus grand intérêt que les droits sur les produits de nos jardiniers canadiens soient remaniés de manière à assurer au fermier canadien une juste protection contre la concurrence étrangère."

L'amendement est rejeté par un vote de 51 contre 100. Majorité, 49.

LA PROTECTION AUX PRODUITS CANADIENS DANS LA CONSTRUCTION DU G. T. P.

No. 47.—17 juin 1903. Voir Procès-Verbaux, page 482.

Sur motion que la chambre se forme en comité général sur le bill (No. 64) constituant en corporation la Compagnie dite Grand-Trunk Pacific Railway Company, M. Pringle demande le renvoi du bill au comité des chemins de fer pour y faire ajouter la clause suivante :

4o. Dans le cas où quelques subvention ou subventions seraient accordées à la dite compagnie, cette dernière devra, autant que faire se pourra, construire, équiper et exploiter sa ligne ou ses lignes ferrées avec des matériaux, fer et acier de construction, attaches de rails, ciment et matériel roulant fabriqués en Canada, lorsque ces articles et matériel roulant pour chemins de fer pourront être achetés à aussi bas prix et à aussi bonnes conditions en Canada qu'ailleurs, eu égard, entr'autres choses à la qualité et au prix et à moins que le Gouverneur en Conseil n'approuve l'achat de ces articles ailleurs qu'dans ce pays."

L'amendement Pringle est perdu par un vote de 55 contre 102. Majorité, 47.

LE REMANIEMENT DU TARIF

No. 48.—17 juin 1903. Voir Procès-Verbaux, page 483.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. Tarte, comme amendement, propose que le gouvernement revise et remanie le tarif sans délai dans le sens de la protection efficace de nos industries nationales et qu'il adopte une politique énergique donnant à nos produits un accès facile, rapide, peu coûteux aux marchés intérieurs et à ceux de l'étranger.

L'amendement Tarte est perdu sur un vote de 50 contre 102. Majorité, 52.

PROTECTION CONCERNANT LES CULTIVATEURS

No. 49.—25 juin 1903. Voir Procès-Verbaux, page 542.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. Pope, en amendement, propose "que cette chambre regrette que le gouvernemnt n'ait pas pris les mesures les plus énergiques pour protéger les intérêts des fermiers et marchands de bestiaux canadiens en ce qui concerne l'acquisition, par le gouvernement impérial, du bétail nécessaire pour repeupler les fermes Sud-Africaines."

L'amendement Pope est perdu sur un vote de 48 contre 78. Majorité, 30.

CHEMIN DE FER DE LA VALLEE D'OTTAWA

No. 50.—14 juillet 1903. Voir Procès-Verbaux, page 680.

M. Monk propose que la partie du 23e rapport du comité des chemins de fer rapportant "non prouvé" le préambule du bill (No. 59) concernant la Cie du chemin de fer de la Vallée de l'Ottawa, soit référé au dit comité pour plus ample considération.

Motion perdue sur un vote de 51 contre 87. Majorité, 36.

Sur m
la sec
l'e

CHEMIN DE FER DE BROCKVILLE

No. 51.—27 juillet 1903. Voir Procès-Verbaux, pages 735-736.

M. Galliher propose d'urgence la 3e lecture du bill (104) constituant en corporation la Cie dite The Brockville and Sault Ste-Marie Railway Company.

Motion adoptée par un vote de 64 contre 35. Majorité, 29.

LES COMPAGNIES DE TELEPHONE ET DE TELEGRAPHE

No. 52.—28 juillet 1903. Voir Procès-Verbaux, page 737.

M. Clarke, en amendement à la 3e lecture du bill (No. 189) constituant en corporation la Compagnie dite The Canadian Telephone and Telegraph Company, propose d'ajouter au dit bill une clause forçant cette compagnie à faire des arrangements avec les autres compagnies pour la transmission de leurs messages.

Motion rejetée par un vote de 9 contre 57. Majorité, 48.

L'ELECTION DE LOY

No. 53.—5 août 1903. Voir Procès-Verbaux, pages 779 à 785.

M. Wade propose l'adoption du rapport du Comité des Privilèges et Elections sur l'accusation portée contre M. G. Loy, d'avoir violé l'acte de l'indépendance du Parlement.

M. Monk offre en amendement le rapport de la minorité du dit comité concluant à la culpabilité de M. Loy.

L'amendement est perdu par un vote de 40 contre 105. Majorité, 65.

LE TAUX DE PASSAGE A 2 CENTS

No. 54.—10 août 1903. Voir Procès-Verbaux, page 805.

Sur motion que le bill (No. 21) ayant pour objet de modifier et de refondre les lois concernant les chemins de fer soit lu une 3e fois, M. MacLean propose comme amendement d'y ajouter la clause suivante :

"Le tarif maximum pour les voyageurs n'excèdera pas deux cen par mille."

L'amendement est rejeté. Il alors proposé par M. Sproule, d'a ter la clause suivante :

"Que le taux maximum pour voyageurs n'excèdera pas deux c tins et demi par mille, à l'est d'un ridien passant par Prince Arthur."

Rejeté par un vote de 34 contre Majorité, 11.

LE CANAL DES RAPIDES DE GALOPS

No. 55.—10 août 1903. Voir Proc Verbaux, page 815.

M. Fielding propose l'adoption de résolution affectant une somme $25,000 à l'approfondissement et à l' largissement du canal des Rapid des Galops.

Proposition adoptée par un vote d 36 contre 14. Majorité, 22.

CONTRE LA POLITIQUE DAN L'ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER

No. 56.—1er septembre 1903. Voi Procès-Verbaux, pages 877 et 878.

Sur motion de former la chambre en comité général pour l'adoption de la motion suivante :

"Qu'il est expédient, en rapport avec le bill actuellement soumis à cette chambre concernant la construction d'un chemin de fer National Transcontinental de ratifier la convention, mentionnée dans l'annexe du dit bill, intervenue le 28 juillet 1903, entre le gouvernement et certaines personnes au nom de la compagnie dite Grand-Trunk Pacific Railway Company, qui sera constituée par le Parlement au cours de la présente session et d'autoriser le gouvernement à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet au dit bill et à la dite convention."

M. Puttee propose en amendement :

Que vu l'augmentation de la population et le développement rapide des produits et du commerce du Canada, surtout dans sa partie occidentale, il est opportun d'adopter une politique définie quant à la construction et à l'exploitation de lignes ferrées par

l'Etat au moyen d'un système de régie administrative convenablement contrôlée, mais absolument en dehors de toute ingérence des partis politiques."

En sous amendement, M. Boyd propose :

Que tous les mots de l'amendement après le mot "définie" dans la quatrième ligne soient retranchés et remplacés par les suivants :—"Pour étendre et développer notre réseau de chemins de fer de l'Etat et pour en tenir l'exploitation absolument en dehors de toute ingérence des partis politiques."

Le sous-amendement Boyd se lit donc comme suit :

"Que vu l'augmentation de la population et le développement rapide des produits et du commerce du Canada, surtout dans la partie occidentale, il est opportun d'adopter une politique définie pour étendre et développer notre réseau de chemins de fer de l'Etat et pour en tenir l'exploitation en dehors de toute ingérence des partis politiques."

Ce sous-amendement est perdu par un vote de 68 contre 119. Majorité, 51.

No. 57.—1er septembre 1903. Voir Procès-Verbaux, page 879.

L'amendement Puttee (voir ci-dessus dans le No. 56, est perdu par un vote de 50 contre 135. Majorité, 85.

CONSULTATION PREALABLE DES ELECTEURS

No. 58.—1er septembre 1903. Voir Procès-Verbaux, pages 879-880.

M. Casgrain, comme amendement, propose :

"Qu'il est expédient en rapport avec le bill actuellement soumis à cette chambre concernant la construction d'un chemin de fer National Transcontinental de surseoir à la ratification de la dite convention jusqu'à ce que cette chambre ait été mise en possession du rapport de la commission de transport qui vient d'être constituée et que les membres de cette chambre aient eu l'occasion de consulter leurs électeurs sur les termes et conditions de la dite convention."

L'amendement Casgrain est perdu sur un vote de 70 contre 117. Majorité, 47.

No. 59.—1er septembre 1903. Voir Procès-Verbaux, pages 880-881.

La motion principale (voir ci-dessus dans le numéro 56) est adoptée sur un vote de 117 contre 71. Majorité, 46.

No. 60.—3 septembre 1903. Voir Procès-Verbaux, page 890.

Appel de la décision du président du comité des subsides renvoyant l'objection que le comité n'est pas régulièrement constitué parce que les discours ne sont pas sténographiés.

Décision maintenue par un vote de 52 contre 30. Majorité, 22.

LA REDISTRIBUTION DES SIEGES

No. 61.—25 septembre 1903. Voir Procès-Verbaux, pages 959 à 962.

M. Laurier propose la 3e lecture du bill (No. 66) à l'effet de règler de nouveau la représentation du peuple dans la Chambre des Communes.

En amendement, M. Haggart propose le renvoi du bill au comité général avec instruction de le modifier de manière à respecter dans la redistribution des sièges électoraux les limites municipales des comtés.

Amendement Haggart perdu sur un vote de 28 contre 65. Majorité 37.

No. 62.—25 septembre 1903. Voir Procès-Verbaux, pages 962 à 964.

Au même bill (No. 66) de redistribution, les amendements suivants sont proposés et perdus sur la même division de 28 contre 65. Majorité, 37.

Amendement Lefurgey, concernant la redistribution dans l'île du Prince-Edouard.

No. 63.—Amendement Clarke, concernant la redistribution du comté d'York, y compris la cité de Toronto, et du comté de Middlesex, y compris la cité de London.

No. 64.—Amendement Roche (de Marquette) au sujet des divisions électorales de Dauphin, de Selkirk,

de Macdonald, de Portage-la-Prairie et de Marquette, toutes dans le Manitoba.

No. 65.—Amendement Taylor au sujet des divisions électorales de Leeds et de Brockville.

No. 66.—Amendement Borden donnant deux représentants à la division électorale du Cap Breton.

No. 67.—Amendement Clancy au sujet des divisions électorales de Kent-Nord et de Kent-Sud.

No. 68.—Amendement Lennox donnant un représentant à la cité de Brantford.

No. 69.—Amendement Rosamond au sujet des divisions électorales de Lanark-Nord et de Lanark-Sud.

LE TRANSCONTINENTAL

No. 70.—29 septembre 1903. Voir Procès-Verbaux, pages 981 à 983.

M. Laurier propose la 3e lecture du bill (No. 235), concernant la construction d'un chemin de fer national transcontinental.

En amendement, M. Borden propose qu'avant d'engager les ressources du pays à la construction du chemin projeté par le gouvernement, celui-ci devrait attendre les renseignements que doit fournir la commission qu'il a nommée pour s'enquérir des meilleurs moyens de transport de nos produits nationaux.

Amendement perdu par un vote de 37 contre 75. Majorité, 38.

No. 71.—29 septembre 1903. Voir Procès-Verbauv, page 984.

Amendement Osler demandant que tous les matériaux qui ne seront pas des produits de la main-d'oeuvre du Canada et qui seront importés pour les fins de construction de la partie Est du chemin de fer transcontinental soient assujettis aux droits ordinaires de douane.

Amendement perdu par un vote de 39 contre 78. Majorité, 39.

No. 72.—29 septembre 1903. Voir Procès-Verbaux, page 985.—Amendement Alcorn exigeant que les a ordinaires et les actions privil du Transcontinental soient sous au pair.

Amendement perdu par un vo 35 contre 75. Majorité ministé 40.

No. 73.—29 septembre 1903. Procès-Verbaux, pages 986.—A dement Roche (de Marquette) tuant que les taux de fret qu'ex le Transcontinental (Grand-Tron cifique) pour le transport du trafi puis ou vers des points sur la sion de l'Ouest par voie du lac S rieur ne devront pas excéder les bas tarifs exigés à l'époque pa chemin de fer Canadien du Nord de trafic par voie du lac Supérieur tre les mêmes points ou des po correspondants."

Amendement perdu par un vote 34 contre 74. Majorité, 40.

No. 74.—29 septembre 1903. V Procès-Verbaux, page 986.—Amen ment Fowler, demandant que le c trat n'ait force et effet que lorsque Cie du G. T. P., aura souscrit pair pour un montant de $24,000,0

Amendement perdu sur la précéd te division.

No. 75.—29 septembre 1903. Ve Procès-Verbaux, page 987.—Amend ment Northrup, demandant que contrat soit suspendu : 1o. tant q la compagnie n'aura pas conclu av Sa Majesté le Roi un arrangement vertu duquel elle s'engage, tant q la compagnie du Grand-Tronc détie dra ses actions ordinaires au montan de $24,900,000, à exécuter toutes l prescriptions et toutes les convention stipulées au contrat ; 2o. tant que l compagnie du G. T. Pacifique et l compagnie du Grand-Tronc ne se so ront pas engagées à ne permettr ni directement, ni indirectement, qu le transport du trafic se fasse sur d'autres lignes ou à d'autres taux que ceux prescrits.

Amendement perdu sur la division précédente. (Voir vote 74).

No. 76.—30 septembre 1903. Voir Procès-Verbaux, page 992.—Amendement Lancaster, défendant l'émission

d'actions ordinaires ou privilégiées autrement que sur paiement en espèces du plein montant des actions ainsi souscrites, tant que la Cie n'aura pas payé et acquitté toutes les obligations garanties par le gouvernement.

Amendement perdu sur la division du No. 74. Page 992.

No. 77.—Amendement Blain exigeant que la division de l'Est ne soit commencée qu'après que les études et plans indiquant la route la plus avantageuse ainsi qu'une estimation du coût de sa construction aient été, au préalable soumis à l'approbation du Parlement.

Amendement perdu sur la division donnée au No. 74.—Page 992.

No. 78.—Amendement Taylor exigeant le transport sur une route canadienne et vers des ports canadiens de tout le fret, quand l'expéditeur n'aura pas désigné une autre route, le taux du fret ne devant pas être plus élevé que celui exigé entre les mêmes points par aucune autre route qui ne serait pas entièrement canadienne.'

Amendement perdu sur la division du No. 74.—Page 992.

No. 79.—Amendement Bennett défendant d'employer des ouvriers ou des journaliers asiatiques dans la construction du G. T. Pacifique. Perdu sur la division du No. 74.—Page 993.

No. 80.—Amendement Barker, demandant de faire régler par des arbitres, quand nécessaire, la question des recettes provenant de l'échange du trafic entre le Grand-Tronc et le G. T. Pacifique et donnant au gouvernement le droit d'inspecter tous les livres de comptes, etc., de la compagnie du Grand-Tronc, pour cette fin. Perdu sur la division No. 74.—Page 993.

No. 81.—Amendement Henderson demandant que les paiements pour travaux exécutés sur la division Est soient sujets aux prescriptions de l'Acte du Revenu consolidé et de l'audition.

Amendement perdu sur la division indiquée au No. 74.—Page 993.

No. 82.—Amendement Bell demandant que le chemin, les propriétés et l'équipement de la division Ouest et l'équipement de la division Est répondent de tout payement dû au gouvernement par la compagnie.

Amendement perdu sur la division indiquée au No. 74.—Page 993.

No. 83.—Amendement Morin, demandant de faire passer le chemin dans son comté. Perdu sur même division.—Page 994.

LE COUT DU RECENSEMENT

No. 84.—12 octobre 1903. Voir page 1088 des Procès-Verbaux.—Sur motion de mettre la chambre en comité des subsides, M. Blain propose l'amendement suivant :

"La dépense se rapportant au recensement de 1881 a été de $511,530 pour une population de 4,324,810 âmes ; que la dépense se rapportant au recensement de 1891 a été de $549,991.70 pour une population de 4,833,239 âmes ; que la dépense pour le recensement de 1901 est de $1,198,286.99, pour une population de 5,371,315 âmes, et que les comptes pour l'année 1901 n'ont pas tous été acquittés.

Que cette chambre est d'avis que la dépense pour 1901 est excessive et extravagante.

Amendement perdu sur un vote de 35 contre 69. Majorité, 34.

LE NORD-OUEST

No. 85.—13 octobre 1903.—Voir page 1105 des Procès-Verbaux.

A la motion de former la chambre en comité des subsides, M. Borden propose en amendement l'organisation en province des Territoires du Nord-Ouest.

Amendement perdu sur une division de 29 contre 63. Majorité ministérielle, 34.

LA LIGNE RAPIDE

No. 86.—17 octobre 1903.—Voir page 1127 des Procès-Verbaux.

A la motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. Bourden propose comme amendement :

"Que cette chambre est parfaitement convaincue que le Canada et la mère-patrie retireraient de grands avantages de l'établissement d'un service de steamers rapides entre les deux pays, et qu'elle regrette que des mesures efficaces n'aient pas été prises à cet effet par l'administration actuelle.

Amendement perdu sur un vote de 20 contre 58. Majorité, 38.

LA DEPENSE JUSQU'A 1904

No. 87.—21 octobre 1903. Voir Procès-Verbaux, page 1160.

Sur motion que la chambre se forme en comité des subsides, M. Bell propose comme amendement que... cette chambre est d'avis que les dépenses pour l'année 1903 et les dépenses projetées pour l'année 1904 sont excessives et extravagantes et qu'elle voit avec alarme le gouvernement augmenter sans cesse les dépenses sans pouvoir en arriver à réduire la dette publique tout en maintenant un taux élevé de taxation et ajouter au compte du capital et aux obligations du pays des sommes énormes dont le pays ne peut retirer de profits équivalents.

Amendement perdu sur une division de 30 contre 68. Majorité ministérielle, 38.

Voici le préambule de l'amendement :

"Que la dépense totale pendant chaque année fiscale de 1891 à 1902, inclusivement, a été comme suit :

1891.	$40,793,208
1892.	42,272,136
1893.	40,853,728
1894.	43,008,834
1895.	42,872,338
1896.	41,702,383
1897.	42,972,756
1898.	45,334,281
1899.	51,542,035
1900.	52,717,467
1901.	57,982,806
1902.	63,970,000

Que le ministre des Finances mait que la dépense pour l'année cale expirée le 30 juin 1903, sera $61,650,000.

Que le budget ordinaire et les gets supplémentaires votés pour née expirée le 30 juin 1903, se élevés à $64,452,903.17.

Que d'après cette estimation ministre des Finances, la dépense nuelle, tant sur le revenu conso que sur le compte du capital, a a menté entre 1897 et 1903 d'une so me de $18,677,244, ou en se basant les budgets votés, d'une somme $21,480,147.

Qu'au cours de la période ci-dess mentionnée, les revenus du pays o été exceptionnellement considérable et que, cependant, la dette publiq n'a pas été maintenue au point où e était en 1897, mais qu'à la clôture l'exercice expiré le 30 juin 1902, el accusait une augmentation de $13,331 651.85.

Que les sommes votées pendant présente session du Parlement s'élè vent à $73,863,171.20, dont $68,472 208.03 pour l'année courante.

Qu'en sus des sommes ainsi votées les dépenses publiques ont été aug mentées de montants considérables dont le paiement à même le fonds con solidé a été autorisé par statut. Au nombre de ces augmentations se trou vent les subventions de chemins de fer s'élevant au chiffre de plus de 13 millions de piastres.

IV

Votes de la quatrième session

LE CONTRE PROJET TRANSCONTINENTAL BORDEN

No. 88.—Le 5 avril 1904, l'ordre du jour portant que la Chambre se forme en comité général sur certaine résolution concernant la ratification du contrat entre Sa Majesté le Roi et la Pacific Railway Company" en date du 8 mars 1904, etc., etc.,—étant lu ;

Sir Wilfrid Laurier propose.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Borden (Halifax) propose, comme amendement.—Que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants : —" cette Chambre regrette que le gouvernement se soit engagé à accorder de nouvelles concessions aux promoteurs du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique ; et que les dites concessions font disparaître plusieurs des sauvegardes sur lesquelles s'appuyait le gouvernement en soumettant au Parlement la mesure originairement projetée.

" Que cette Chambre regrette qu'en cherchant à résoudre le problème si important des transports, le gouvernement n'ait pas tout d'abord demandé l'aide et l'avis d'experts compétents et indépendants, dont l'opinion aurait pu être obtenue et soumise au Parlement au cours de la présente session, si le gouvernement avait agi avec plus de vigueur et tenu compte de la grande importance des intérêts en jeu et de l'urgence alléguée par le premier ministre.

" Que cette Chambre est d'avis qu'en étudiant ces problèmes et en inaugurant et développant un grand projet national de transport, nous devrions avoir pour objectif de pourvoir au transport le meilleur et le plus économique de nos produits et de nos importations : d'assurer leur expédition par des voies et des ports de mer du Canada, et dans ce but, de rendre les routes canadiennes les plus économiques et les plus avantageuses ; d'ouvrir une région fertile à la colonisation et au développement des industries ; de stimuler le trafic interprovincial ; et de lier plus intimement les groupes épars de notre population.

" Que pour en arriver à ces résultats, nous devrions avoir constamment en vue les objets et les points suivants :

" (a) De développer et étendre le réseau des voies ferrées de l'Etat et d'en libérer l'administration de tout contrôle ou ingérence politique.

" (b) D'obtenir un contrôle absolu et complet des tarifs et des facilités de trafic en retour d'un subside raisonnable pour aider à la construction ou à l'amélioration de chemins de fer.

" (c) D'améliorer et étendre notre système de canaux, de développer nos routes fluviales et d'équiper parfaitement nos ports nationaux sur les grands lacs, le St-Laurent et le littoral maritime.

" (d) De perfectionner notre système d'élévateurs et nos facilités terminales.

" (e) D'assurer, sous le contrôle et la direction du gouvernement, ou sous sa maîtrise propre, là où la chose serait possible, le transport ou les pouvoirs de circulation en commun partout où une voie ferrée peut utilement donner passage à d'autres réseaux, et de procurer ainsi au public un transport plus économique et un service plus efficace.

" Que le contrat projeté ne sert pas ces fins mais, au contraire, met leur réalisation sérieusement en danger.

" Qu'en vertu du contrat projeté, le gouvernement a, de fait, engagé le pays dans une association avec deux corporations de chemins de fer, à des conditions qui obligent virtuellement le peuple à fournir le capital et à assumer les risques, tandis que les deux corporations reçoivent des profits et des concessions énormes sans avantages correspondants pour le pays.

" Que le contrat projeté ne pourvoit pas au transport sur des routes canadiennes et par des ports de mer canadiens, mais en donne le contrôle

à une corporation dont les tendances et les intérêts doivent favoriser une diversion vers des ports des Etats-Unis.

" Qu'il lie le pays à des engagements qui sont suffisants pour construire la totalité du chemin de fer projeté, tandis que la partie la plus profitable de ce chemin doit devenir la propriété des corporations.

" Qu'il permet à l'une des corporations d'acquérir de l'autre, sans rien payer, vingt-cinq millions d'actions ayant droit à des dividendes qui doivent être soldés par le public.

" Que tandis qu'il permet de déclarer des dividendes sur les actions ainsi acquises, il n'a pas sauvegardé le public contre les tarifs élevés que ces dividendes entraîneront.

" Que nonseulement il ne pourvoit pas au prolongement de l'Intercolonial, mais qu'il lie le pays à un projet de nature à empêcher pendant cinquante et peut-être cent ans toute tentative d'établir et développer en Canada un réseau national de chemins de fer possédés et contrôlés par le peuple.

" Qu'il ne tient pas compte de l'avantage économique du transport par eau, et qu'il paraît ignorer que le Canada possède la navigation intérieure la plus magnifique du globe dont les avantages splendides, si nous les négligeons, seront mis à profit par nos voisins pour détourner nos produits vers les ports et notre trafic vers leurs centres commerciaux.

" Qu'il engage d'une manière absolue le pays à construire plusieurs centaines de milles de chemin de fer à travers une région pratiquement inexplorée, bien que les résultats d'études et d'explorations pourraient démontrer l'imprévoyance dont on fait preuve dans cette entreprise.

"Qu'il impose au pays un projet adopté inconsidérément, entraînant des obligations assez considérables pour mettre sérieusement en péril la possibilité d'améliorer et développer d'autres voies de transport mieux adaptées aux besoins de tout le pays.

" Qu'il livre aux promoteurs de l'entreprise, sans restrictions ni sauvegarde d'aucune sorte, le pouvoir de disposer d'énormes émissions de débentures et d'actions, bien que l'étendue des obligations du pays dépendra de ces transactions, et que l'intérêt public à l'égard des tarifs du trafic souffrira de toute augmentation de capital en résultant.

" Que la Chambre est d'avis qu'au lieu de ratifier le projet de contrat tel que modifié, il serait plus avantageux pour le public d'inaugurer sans délai et de développer aussi rapidement que possible un système national de transport qui devrait comprendre :

" 1.—La construction immédiate et le contrôle, par la Confédération, de lignes de chemins de fer dans l'ouest vers le Pacifique, tel que l'exigent l'importance énorme et le développement croissant des vastes régions occidentales.

" 2.—Le prolongement de l'Intercolonial jusqu'à la Baie Georgienne, et de là jusqu'à Winnipeg et le prolongement et l'amélioration du réseau des chemins de fer de l'Etat dans la province de Québec et dans les provinces maritimes.

" 3.—Le développement et l'amélioration de nos canaux et de nos voies de navigation intérieure, et l'équipement complet et efficace de nos ports et terminis sur l'Atlantique et le Pacifique, ainsi que sur le St-Laurent et sur les grands lacs.

" 4.—L'étude minutieuse et complète de la région entre Québec et Winnipeg en vue de la construction future des voies ferrées qui pourraient être utiles au public.

" Qu'afin d'obtenir ces résultats le gouvernement devrait, d'accord avec la politique énoncée dans le décret du Conseil du 19 mai 1903, s'inspirer immédiatement de l'avis et de l'expérience des meilleurs experts."

Le vote, sur cet amendement fut pris le 20 avril 1904, et donna comme résultat, 61 voix en faveur et 116 contre. L'amendement fut donc rejeté par une majorité de 55. Voir Procès Verbaux de la Chambre des Communes, année 1904, page 202.

LA REFERENCE AU PEUPLE

No. 89.—26 avril 1904.—Voir page 229 des Procès Verbaux.

La seconde lecture de l'acte modifiant l'acte du chemin de fer Natio-

al Transcontinental (Bill No. 72) tant proposée, M. Clarke propose en amendement : " Que....la Chambre est d'avis qu'avant de lier le pays à des engagements aussi énormes, le gouvernement devrait d'abord soumettre au peuple tout le projet et surtout la question de savoir si le Canada ne devrait pas assumer l'obligation entière, et par ce moyen, posséder et contrôler la totalité de la ligne de chemin de fer projetée de l'Atlantique au Pacifique."

Amendement perdu sur une division de 47 contre 66. Majorité 19.

No. 90.—27 avril 1904.—Voir page 336 des Procès Verbaux.

La seconde lecture de l'acte du Grand-Tronc-Pacifique est décretée par un vote de 99 contre 55, soit une majorité de 44 voix.

No. 91.—19 mai 1904.—Voir Procès Verbaux, page 354.

A la troisième lecture du bill du chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique, M. Monk propose comme amendement, l'insertion de la clause suivante :

" Article 3.—La partie de la division de l'est du dit chemin de fer Transcontinental s'étendant de Winnipeg à Québec, sera construite au nord du lac Témiscamingue aussi près que possible du village connu sous le nom de Baie des Pères et de là traversera la chaîne des Laurentides par les vallées des parties nord de la Gatineau, de la Lièvre et des rivières Mattawin et du St-Maurice... "

Amendement perdu par un vote de 38 contre 91, soit une majorité adverse de 53 voix.

CHACUN SA PART

No. 92.—19 mai 1904.—Voir Procès Verbaux, page 355.

A la troisième lecture du bill, M. Pope propose en amendement : "Que à toute époque et aussi souvent que quelqu'action du capital social de la Cie du G. T. P. sera ainsi donnée à la Cie du Grand-Tronc, ou sera attribuée ou remise à la compagnie du Grand-Tronc, en vertu des dispositions de l'article 11 constituant en corporation la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, alors trois actions semblables soient données, attribuées et remises à la Puissance du Canada comme considération partielles pour l'aide donnée à la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique.

Amendement perdu sur une division de 43 contre 92. Majorité 49.

No. 93.—Amendement TAYLOR, statuant que le matériel roulant doit être libre de toute charge antérieure et que la compagnie doit y conserver un intérêt absolu et inaliénable.

Perdu sur la division rapportée au No. 92.

No. 94.—Amendement SPROULE demandant à référer en tout temps à des arbitres la répartition des gains sur l'échange des transports entre le Grand-Tronc et le Grand-Tronc-Pacifique, si le gouvernement est d'avis que la répartition alors existante n'est pas équitable.

Perdu sur la division rapportée au No. 92.

No. 95.—Amendement LOVELL autorisant le gouvernement, à l'expiration du bail, à s'emparer des embranchements nécessaires qu'il paiera en la manière stipulée.

Perdu sur même division. Voir No. 92.

No. 96.—Amendement BLAIN à l'effet de fixer pour l'intérêt que le gouvernement est appelé à payer un taux uniforme stipulé par le contrat primitif, tout comme si les articles 1, 4 et 5 du contrat supplémentaire n'existaient pas.

Perdu sur même division. Voir No. 92.

No. 97.—Amendement Northrup statuant que les plaintes faites en rapport avec les articles 41, 42, 43, 44 et 45 du contrat (au sujet du trafic, de taux de fret, de la ligne de trafic) devront être soumises à la commission des chemins de fer qui fera rapport au Parlement.

Perdu sur même division.

No. 98.—Amendement Richardson exigeant que le loyer de la partie est soit payé semestriellement et à

un taux non inférieur à la moyenne du taux d'intérêt payé par le gouvernement, sur les emprunts pour la construction de la division de l'est.

Perdu sur même division.

No. 90.—Amendement Clancy stipulant que la compagnie devra commencer à payer l'intérêt sur la portion de la division de l'est, entre Winnipeg et les embranchements du lac Supérieur et de North Bay dès que cette portion sera terminée et ouverte au commerce.

Perdu sur même division.

No. 100.—Amendement Alcorn, déclarant que les conventions du contrat ne seront exécutoires par le gouvernement qu'en autant que la Cie du Grand-Tronc et celle du Grand-Tronc-Pacifique s'engageront formellement à ne pas divertir le trafic des ports canadiens.

Perdu sur même division.

PAS D'AVANTAGES AUX CANADIENS

No. 101. 25 mai 1904. Page 364 des Procès Verbaux.

Amendement Clare, demandant que les sujets britanniques ou naturalisés soient employés de préférence dans les explorations et dans les travaux de construction du Grand-Tronc-Pacifique.

Perdu par un vote de 50 contre 86. Majorité 36.

No. 102.—Amendement Lennox, à l'effet de donner au gouvernement le droit d'acquérir le chemin en tout temps, après six mois d'avis, telle expropriation à être soumise à un arbitrage dans le cas où les deux parties ne pourraient s'entendre.

Perdu sur division précédente. Page 366 des Procès Verbaux.

No. 103.—Amendement Bennett, accordant au gouvernement le droit d'expropriation du chemin à son profit dans le cas où la compagnie n'exécutera pas honnêtement ses obligations de diriger le trafic sur des routes canadiennes vers des ports canadiens.

Perdu sur la même division de 50 contre 86. Page 367 des Procès Verbaux.

LE CONTROLE DE L'ETAT

No. 104.—26 mai 1904.—Page 374 des Procès Verbaux.

Amendement Borden à la 3e lecture du bill " Que le bill propose de ratifier et de confirmer des conventions imposant au pays d'énormes obligations pour la construction d'un chemin de fer transcontinental, dont une grande partie deviendra la propriété d'une corporation de chemin de fer à laquelle on affermera ce qui en restera pendant une période de cinquante ans à des conditions onéreuses pour l'Etat.

" Que les obligations entreprises par le pays en vertu des conventions projetées comprendront le coût presque complet de la construction du chemin de fer projeté, tandis que les obligations dont la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer se chargera sont comparativement peu importantes.

" Cette Chambre est d'avis qu'au lieu de ratifier les conventions projetées, il serait plus dans l'intérêt public que le Dominion se charge entièrement des obligations nécessaires pour prolonger à travers le continent le réseau actuel des chemins de fer de l'Etat, complétant ainsi un chemin de fer transcontinental de l'Atlantique au Pacifique, lequel appartiendrait en entier à la population du Canada et serait sous son contrôle.

Rejeté sur une division de 59 contre 105. Majorité 46.

No. 105.—Amendement Haggart réservant au gouvernement tous les droits pouvoirs et recours relatifs à la possession, à la forclusion et à la vente sur défaut de la compagnie de verser les intérêts sur les obligations garanties par le gouvernement.

Perdu sur la même division (la précédente).

No. 106.—Amendement Hughes, stipulant que la section des prairies de la division ouest devra être commencée sans délai et complétée dans les quatre années à partir de la date du présent acte.

Rejeté sur même division. Page 376 des Procès Verbaux.

No. 107.—Amendement Porter obligeant la compagnie du Grand-Tronc à répondre pour la Cie du Grand-Tronc-Pacifique de l'exécution complète des obligations assumées par cette dernière.

Rejeté sur même division.

No. 108.—Amendement Ingram donnant au gouvernement, s'il prenait possession de la partie est du chemin à l'expiration du présent contrat, le droit de circulation et de traction pendant cinquante nouvelles années sur la division ouest du chemin.

Rejeté sur même division.

LES PRODUITS MARAICHERS

No. 109.—1er juin 1904.—Voir Procès Verbaux, page 407.

Sur motion que la Chambre se forme en comité des subsides, M. Blain, en amendement, propose :

" Qu'une grande et croissante quantité de produits de fermes et de jardins est importée au Canada ;

" Que notre pays est pleinement en état de produire un abondant approvisionnement de ces produits pour nos propres marchés ;

" Que sous l'empire d'un tarif raisonnablement protecteur cet approvisionnement suffisant pourrait toujours être produit et mis sur le marché ;

" Et que ce rajustement devrait comprendre, autant que possible, l'imposition d'une taxe spécifique au lieu d'une taxe " ad valorem."

" Que cette Chambre est d'opinion que les droits sur les dits produits devraient être réajustés pendant la présente session de manière à assurer le marché du Canada au producteur canadien."

Rejeté sur une division de 41 contre 76. Majorité 35.

No. 110.—Sur motion proposant la 3e lecture du bill (No. 110) concernant la compagnie électrique d'Ottawa, M. Puttee demande le renvoi du dit bill au comité des Bills Privés.

Amendement adopté par 50 voix contre 47. Majorité 3.

No. 111.—13 juin 1904. Page 457 des Procès Verbaux.

La seconde lecture du bill No. 128. Acte à l'effet de prohiber l'importation, la fabrication et la vente des cigarettes, passe sur la division suivante : Pour 52 ; contre 28. Majorité 24.

LE MARCHE CANADIEN AUX CANADIENS

No. 112.—15 juin 1904. Page 477 des Procès Verbaux

Amendement Borden, à la proposition de former la Chambre en comité des Voies et Moyens : "Aucun remaniement du tarif ne peut être considéré comme satisfaisant s'il ne donne pas à notre travail, à nos produits agricoles, à nos manufactures et à nos industries une somme de protection qui assure le marché canadien au peuple du Canada. Qu'il devrait être fait à cette session un complet remaniement du tarif basé sur un mode défini et stable de protection, équitable.

Amendement rejeté sur une division de 52 contre 110. Majorité 58.

No. 113.—20 juin 1904. Page 498 des Procès Verbaux.

Deuxième lecture du bill (No. 4) modifiant l'acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navire.

Rejetée sur une division de 16 contre 39. Majorité 23.

LA POLITIQUE DANS LA MILICE

No. 114.—24 juin 1904. Page 519 des Procès-Verbaux.

Sur motion de former la Chambre en comité des subsides, M. Borden propose l'amendement suivant

" Que les officiers de la milice devraient être choisis et nommés indépendamment de toutes considérations de parti dont la mise en pratique, elle était permise, influerait d'une façon des plus préjudiciable sur l'efficacité du service.

" Que si le ministre de la Milice est chargé de l'administration des affaires de la milice et en a la responsabilité, l'officier général commandant est revêtu par la loi, sous les ordres de Sa Majesté, du commandement militaire et est chargé de la discipline de la milice ; et qu'il est de son devoir de re-

commander au ministre des personnes compétentes pour les nominations à faire dans le service.

" Que la conduite de l'honorable Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture, en intervenant auprès de l'officier commandant le " Thirteenth Scottish Light Dragoons" alors que cet officier s'occupait du choix de ses officiers subordonnés pour en soumettre les noms à l'approbation et à la recommandation de l'officier général commandant,—en faisant intervenir entre l'officier général commandant et ses officiers des considérations de parti,—et en exigeant que les recommandations et les nominations soient faites ou écartées d'après des considérations politiques,—mérite et devrait recevoir la censure de cette Chambre.

" Que la Chambre regrette que cette ingérence injustifiable ait été approuvée par le gouvernement ; et que, non seulement, elle a retardé sans motif l'organisation du régiment précité, mais qu'elle a eu pour résultat final de priver la milice du Canada d'un officier commandant expérimenté et distingué."

Rejeté sur la division de 42 contre 84. Majorité 42.

L'AUDITEUR GENERAL

No. 115.— 13 juillet 1904.—Procès Verbaux, page 584.

Amendement Borden déclarant "que cette chambre est d'avis que les dispositions de l'acte du revenu consolidé devraient être étendues de manière à conférer à l'Auditeur Général d'amples pouvoirs sous tous les rapports, en vue de protéger et sauvegarder les intérêts et le trésor public."

Rejeté sur la division suivante : Pour 58 ; contre 94. Majorité 38.

No. 116.—18 juillet 1904.Pages 364 et 606 des Procès Verbaux.

Amendement Monk déclarant " que le gouvernement n'a pas protégé et encouragé l'industrie du tabac en Canada comme elle avait droit de l'être."

Rejeté sur la division suivante : Pour 19 ; contre 50. Majorité 31.

LA PROTECTION A L'INDUSTRIE LAITIERE

No. 117.—21 juillet 1904.—Page 688 des Procès Verbaux.

Amendement Pope : " Que cette Chambre est d'avis que les fermiers qui se livrent à l'industrie laitière ont malheureusement éprouvé de grandes pertes depuis plusieurs années, par suite du système défectueux toléré par le gouvernement en ce qui concerne le pesage du beurre et du fromage au port de Montréal, et de sa négligence à pourvoir à un mode de pesage convenable, tel qu'indiqué par l'enquête de M. W. G. Parmelee, commissaire royal, et par son rapport en date du 22 octobre 1903, et que cette Chambre regrette que depuis la date de ce rapport aucune mesure n'a été prise par le gouvernement pour remédier à l'état de choses signalé dans le dit rapport.

Rejeté sur la division suivante Pour 46 · contre 75. Majorité 29.

No. 118.—26 juillet 1904.—Page 711 des Procès Verbaux.

Amendement Blain, faisant entrer les compagnies d'express sous l'opération de la loi.

Rejeté sur la division suivante : Pour, 33 ; contre 72. Majorité 39.

LE TRANSPORT A 2 CENTS PAR MILLE

No. 119.—26 juillet 1904. Page 712 des Procès Verbaux.

Amendement Maclean demandant de réduire les taux des chemins de fer à 2 cents du mille pour les voyageurs.

Rejeté sur une division de 17 contre 74 Majorité 57.

No. 120.—26 juillet 1904. Page 713 des Procès Verbaux.

Amendement Bennett demandant d'ajouter la clause suivante à la clause 193 de l'acte des chemins de fer : " et la dite compagnie se bornera aux dommages locaux directs et immédiats réellement subis à raison de cette construction, exploitation et entretien, par la compagnie de chemin de fer, cette gare ou local, et non à raison d'autre cause ou matière.

Rejeté sur une division de 25 contre 74. Majorité 49.

No. 121.—28 juillet 1904. Page 730 des Procès Verbaux.

Amendement Borden : " Qu'en fai-

sant des nominations à des emplois publics et surtout à des situations en vue, les services rendus à un parti politique ne devraient pas être seuls pris en considération, mais le choix des titulaires devrait être fait en tenant compte de leurs aptitudes et de l'intégrité de leur caractère.

Rejeté sur une division de 43 contre 70. Majorité 27.

LES PRODUITS DE LA FERME

No. 122.—29 juillet 1904. Page 742 des Procès Verbaux.

Amendement Smith : " Que le rapport du ministre du commerce fait voir que l'exportation des produits agricoles du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1903, a été de $114,441,863 sur laquelle somme $52,880,153 représentaient des articles périssables dont la valeur peut être et est dépréciée par suite de moyens défectueux de transport, laquelle dépréciation est, en définitive, supportée par les fermiers de ce pays.

" Que le gouvernement a absolument manqué de prendre avantage des occasions qui se sont présentées à lui au cours des sept dernières années de procurer aux fermiers du Canada des facilités de transport sûr et rapide, pour les produits de ferme de nature périssable, à des tarifs de fret très bas, et qu'il leur a ainsi causé une perte directe de plusieurs millions de piastres."

Rejeté sur une division de 38 contre 62. Majorité 24.

LA TAXE PAR TETE

No. 123—3 août 1904. Page 782 des Procès Verbaux.

Amendement Bell : " Que bien que les taxes totales perçues pour l'année expirée le 30 juin 1897 fussent de $28,648,626.11. Savoir :

Douanes	$19,478,247 19
Accise.	9,170,378 92

(Comptes Publics, 1903 P. 54)

ou de $5.57 par tête de la population, malgré les promesses du parti libral, alors qu'il était dans l'opposition, de réduire les dépenses, les taxes totales perçues pour l'année expirée le 30 juin 1903, ont été de $49,015,505.00, savoir :

Douanes	$37,001,726 00
Accise	12,013,779 00

ou $8.87 par tête de la population.

" De plus, il ressort du relevé du département des Finances que la taxe totale pour l'année expirée le 30 juin 1904 est de $53,346,620.06, savoir :

Douanes.	$40,449,008 57
Accise.	12,647,011 49

et pourra atteindre un total de $53,800,000 ou $9.57 par tête de la population, lorsque tous les relevés seront reçus.

" Que le gouvernement maintient les dépenses du pays à un chiffre hors de proportion avec l'augmentation de la poulation, de sorte que la dépense totale pour l'année expirée le 30 juin,1904 telle qu'indiquée dans le discours du ministres des Finances sur le budget, a atteint le chiffre élevé de $66,000,000, savoir :

Compte consolidé. . .	$54,500,000 00
Compte capital.. ..	11,500,000 00

excédant de $23,027,244 la dépense totale pour l'année expirée le 30 juin 1897.

" Que la totalité des budgets pour l'année expirée le 30 juin 1904, est de $77,774,000.56 et que près de $15,000,000 de ces budgets ont été soumis à la Chambre le ou après le 25 juillet, alors qu'une étude consciencieuse des items n'est plus possible.

" Que cette Chambre regrette qu'en dépit des promesses faites par le parti libéral, alors qu'il était dans l'opposition. de diminuer les taxes et les dépenses, le gouvernement maintient une ligne de conduite qui a pour résultat d'élever constamment le chiffre des taxes et des dépenses, et fait preuve, dans son administration d'un gaspillage et d'une extravagance qui ne peuvent que nuire sérieusement aux intérêts du peuple du Canada."

Rejeté sur une division de 48 contre 90. Majorité 42.

1ère Session

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1	Angers		x	x	x		x			x	o		o		
2	Béland														
3	Bourassa		x	x	x	x	x	o	x				o	x	o
4	Bureau		x	x	x		o	o	x	x	o	o	o	o	o
5	Carbonneau														
6	Carroll				x			o	x		o		o		
7	Casgrain														
8	Dechêne							o	x		o	o	o	o	o
9	Delisle		x	x	x			o	x	x	o	o	o	o	o
10	Demers		x	x	x	x		o	x		o	o	o		o
11	Dobell				x		o					o			
12	Fitzpatrick				x	x	o			x	o				
13	Fortier				x	x	o	o	x	x	o		o		o
14	Gauvreau		x	x	x	x	o	o	x			o	o		o
15	Girard		x	x		x		o	x	x	o		o	o	
16	Godbout		x	x											
17	Lapointe														
18	Laurier	x	x	x	x	x	o	o	x	x	o	o	o	o	o
19	Lavergne, Ls		x	x	x	x		o	x		o	o	o	o	o
20	Lavergne, A														
21	Legris					x	o	o	x		o	o	o		
22	Lemieux		x	x	x	x		o	x		o				
23	McIntosh								o						
24	Malouin	x	x	x	x	x		o	x		o		o		o
25	Marcil					x		o	x				o	o	o
26	Martineau		x	x	x	x		o	x	x			o		o
27	Mayrand														
28	Mignault	x	x	x	x	x	o	o	x	x	o	o	o		o
29	Morin	o	x	x		x	o	x	o	o	o		x		x
30	Power														
31	Ross		x	x	x			o	x				o	o	o
32	Rousseau		x	x	x		o	o	x		o				o
33	Talbot		x	x	x	x		o	x	x	o		o	o	o
34	Tarte	x	x	x		x	o	o	x	x	o		o	o	o
35	Tobin		x	x	x		o	o	x			o	o		o
36	Turcot			x	x	x		o	x		o	o			o
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14

Le signe x veut dire un vote en faveur de la motion.
Le signe o un vote contre.
Aucun signe quelconque indique une absence.
Les lignes pointillées indiquent que le député a cessé de l'être ou ne l'était pas encore.

	1ère Session.—Suite.					2ème Session									
		15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
1	Angers		o	o		x	o	o	o	x	o	x		o	
2	Béland	.....	.....	.....	.....	x	o	o		o	o	x	o	o	x
3	Bourassa	x		x	o			o	o	o	o	o	o		
4	Bureau	o	o	o	o		o	o	o	o	o	x	o	o	x
5	Carbonneau	.....	.....	.....	.....	x	o	o	o	o	o	x	o		
6	Carroll		o				o	o	o	o	o			o	x
7	Casgrain										x				
8	Dechêne					.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
9	Delisle			o	o	x				o	o		o		
10	Demers	o			o	x	o	o	o	o	o	x	o		
11	Dobell					.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
12	Fitzpatrick					x	o	o	o		o	x			
13	Fortier	o	o		o	x	o	o	o	o	o				x
14	Gauvreau				o	x	o	o	o	o	o		o		
15	Girard	o			o	x			o	o	o	x	o	o	x
16	Godbout					.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
17	Lapointe	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
18	Laurier	o	o	o	o	x	o	o	o	o	o	x	o	o	x
19	Lavergne, L.	o	o		o	x	o	o	o	o	o	x	o	o	x
20	Lavergne, A.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
21	Legris		o		o	o	o	o		o	o	o	o		
22	Lemieux			o	o	x				o	o	x	o		x
23	McIntosh		x		-	o			x	x	x	x		x	o
24	Malouin				o	x	o	o	o	o					
25	Marcil	o		o	o	x	o	o	o	o	o	x	o	o	x
26	Martineau	o	o	o	o		o	o	o		o				
27	Mayrand	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
28	Mignault	o	o	o	o		o	o	o	o	o				
29	Morin	o		o	x	o	x	x	x	x	x	o	x		o
30	Power	.....	.....	.....	.....					o	o		o		o
31	Ross	o	o		o	o			o	o	o	x	o		
32	Rousseau				o	x	o	o	o	o	o				
33	Talbot	o		o	o	x	o	o	o		o	x	o	o	x
34	Tarte	o	o	o	o	x	o	o	o			x	o	o	x
35	Tobin				o		o	o	o	o	o				x
36	Turcot			o			o	o	o	o	o				
		15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28

Le signe x veut dire un vote en faveur de la motion.
Le signe o un vote contre.
Aucun signe quelconque indique une absence.
Les lignes pointillées indiquent que le député a cessé de l'être ou ne l'était pas encore.

		2ème Session.—Suite						2ème Session							
		29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	4
1	Angers		o	o	x					x	o	o		o	
2	Béland	x	o							x	o		o	o	
3	Bourassa	x	o	o	x	x	o	x	o	x		o	o	o	
4	Bureau	x	o	o	x		o	x	o	x	o		o	o	
5	Carbonneau	x	o	o				x		x	o		o		
6	Carroll	x	o	o	o			x	o	x	o	o	o	o	
7	Casgrain					x	x	o		x	o		x	x	
8	Dechêne	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...
9	Delisle	x	o			x	o	x				o	o	o	
10	Demers		o	o	x			x		x	o	o	o	o	
11	Dobell	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...
12	Fitzpatrick		o	o	o	x		x	o	x	x	o	o	o	
13	Fortier	x	o	o			o	x	o	x	o		o	o	
14	Gauvreau		o	o	x	x	o	x				o	o	o	
15	Girard	x	o			o	o	x	o				o	o	
16	Godbout	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...
17	Lapointe	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...
18	Laurier	x	o	o	o	o	o	x	o	x	o	o	o	o	o
19	Lavergne, La.	x	o	o	x	x	o	x	o	x	o	o	o	o	o
20	Lavergne, A.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...
21	Legris	x	o	o			o	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...
22	Lemieux	x	o	o	x	x	o	x	o	x		o	o	o	
23	McIntosh		x	x	o	o	x	o.		x	x	x	x		x
24	Malouin	x	o	o	x	x		x		x	o		o		o
25	Marcil	x	o	o	x	o	o	x	o	x	x	o	o	o	o
26	Martineau		o	o	o	x	o	x			o	o	o		o
27	Mayrand	.....	.....	.....	.....	.....	.....	x		x	o	o	o		o
28	Mignault							x	o	x	o		o	o	o
29	Morin	o	x	x	o	x	x	o	x	x	x		x		x
30	Power		o									o	o	o	
31	Ross	x		o	x			x					o	o	
32	Rousseau						o			x	o	o	o		o
33	Talbot	x	o	o	o			x	o	x	x		o	o	o
34	Tarte	x	o	o	o	o	o	x	o	x	o		x		
35	Tobin	x	o		x		o	x		x	x	o	o	o	
36	Turcot					x	o	x		x	x	o			
		29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42

Le signe x veut dire un vote en faveur de la motion.
Le signe o un vote contre.
Aucun signe quelconque indique une absence.
Les lignes pointillées indiquent que le député a cessé de l'être ou ne l'était pas encore.

3ème Session.—Suite

		43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56
1	Angers	o	o			x	o		o	x		o	o		o
2	Béland		o	o		o	o	o							o
3	Bourassa	o	o		o		o	o	o						o
4	Bureau	o			o	o	o	o				o		x	o
5	Carbonneau		o	o	o	o	o		o			o			o
6	Carroll														o
7	Casgrain	x	x	x											x
8	Dechêne	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
9	Delisle		o		o		o	o	o		o				o
10	Demers		o	o	o	o	o	o	o			o			o
11	Dobell	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
12	Fitzpatrick	o	o	o	o	o	o	o	o	x		o	o		o
13	Fortier	o	o	o	o	o	o		o			o	o	x	o
14	Gauvreau		o	o	o	o	o	o	o	x	o	o			o
15	Girard	o	o	o	o	o	o		o	x		o			o
16	Godbout	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
17	Lapointe	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
18	Laurier	o	o	o	o	o			o			o	c		o
19	Lavergne, L.	o		o	o	o	o	o	o	x		o			o
20	Lavergne, A.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
21	Legris	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
22	Lemieux	o				o	o		o			o			o
23	McIntosh	x	x		x			x	x						x
24	Malouin		o	o	o	o	o	o	o		o	o			o
25	Marcil	o	o	o	o	o	o		o	x	o	o	o	x	o
26	Martineau				o	o	o					o			
27	Mayrand		o	o	o	o	o				o	o	o		o
28	Mignault		o	o	o	o	o	o	o			o	o		o
29	Morin	x	x	x	x	x	x		x	o	o	x	x		x
30	Power		o	o							o	o			o
31	Ross		o	o	o	o	o	o	o		o	o			o
32	Rousseau				o	o	o					o			o
33	Talbot	o	o	o	o	x	o	o	o	x	o	o			o
34	Tarte		x			x	x		x			o			o
35	Tobin		o	o		o	o								o
36	Turcot				o	o	o	o				o			o
		43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56

Le signe x veut dire un vote en faveur de la motion.
Le signe o un vote contre.
Aucun signe quelconque indique une absence.
Les lignes pointillées indiquent que le député a cessé de l'être ou ne l'était pas encore.

2ème Session.—Suite

		57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	
1	Angers	o	o	x	x										
2	Béland	o	o	x											
3	Bourassa	o	o	x		o	o	o	o	o	o	o	o	o	
4	Bureau	o	o	x	x										
5	Carbonneau	o	o	x											
6	Carroll	o	o	x											
7	Casgrain	x	x	o											
8	Dechêne	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
9	Delisle	o	o	x											
10	Demers	o	o	x		o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
11	Dobell	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
12	Fitzpatrick	o	o	x		o	o	o	o	o	o	o	o	o	
13	Fortier	o	o	x	x	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
14	Gauvreau	o	o	x		o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
15	Girard	o	o	x											
16	Godbout	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
17	Lapointe	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
18	Laurier	o	o	x	x	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
19	Lavergne, La	o	o	x		o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
20	Lavergne, A	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
21	Legris	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
22	Lemieux	o	o	x		o	o	o	o	o	o	o	o	o	
23	McIntosh	o	x	o	o										
24	Malouin	o	o	x	x										x
25	Marcil	o	o	x	x	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
26	Martineau	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
27	Mayrand	o	o	x	x	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
28	Mignault	o	o	x	x										
29	Morin	o	x	o	o	x	x	x	x	x	x	x	x	x	o
30	Power	o	o	x											x
31	Ross	o	o	x											
32	Rousseau	o	o	x											o
33	Talbot	o	o	x		o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
34	Tarte	o	o	o											
35	Turcot	o	o	x											o
36	Tobin	o	o	x	x										
		57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70

Le signe x veut dire un vote en faveur de la motion.
Le signe o un vote contre.
Aucun signe quelconque indique une absence.
Les lignes pointillées indiquent que le député a cessé de l'être ou ne l'était pas encore.

2ème Session.—Suite

		71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84
1	Angers.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
2	Béland.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
3	Bourassa	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
4	Bureau														o
5	Carbonneau.														
6	Carroll.....														
7	Casgrain														
8	Dechêne	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
9	Delisle.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
10	Demers.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
11	Dobel..... ...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
12	Fitzpatrick..														o
13	Fortier	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
14	Gauvreau....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
15	Girard.....														
16	Godbout.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
17	Lapointe	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
18	Laurier.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
19	Lavergne, L.	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
20	Lavergne, A.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
21	Legris	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
22	Lemieux.....														
23	McIntosh....	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
24	Malouin														
25	Marcil.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
26	Martineau ...														
27	Mayrand.....														o
28	Mignault.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
29	Morin	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
30	Power.....														
31	Ross.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
32	Rousseau														o
33	Talbot.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
34	Tarte.....														
35	Tobin.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
36	Turcot.....														
		71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84

Le signe x veut dire un vote en faveur de la motion.
Le signe o un vote contre.
Aucun signe quelconque indique une absence.
Les lignes pointillées indiquent que le député a cessé de l'être ou ne l'était pas encore.

	3ème Session.—Suite			4ème Session										
	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98
1 Angers				o		x								
2 Béland			o	o				o	o	o	o		o	o
3 Bourassa	o			o		x	o	o	o	o	o	o	o	o
4 Bureau	o	o	o	o	o	x	o	o	o	o	o	o	o	o
5 Carbonneau		o	o	o	o	x	o	o	o	o	o	o	o	o
6 Carroll		o												
7 Casgrain	x			x	x	o								
8 Deschêne														
9 Delisle	o		o	o	o	x	o	o	o	o	o	o	o	o
10 Demers	o		o	o			o	o	o	o	o	o	o	o
11 Dobell														
12 Fitzpatrick	o	o	o	o	o	x	o	o	o	o	o	o	o	o
13 Fortier	o			o	o	x	o	o	o	o	o	o	o	o
14 Gauvreau	o		o	o	o	x	o	o	o	o	o	o	o	o
15 Girard		o		o		x	o	o	o	o	o	o	o	o
16 Godbout														
17 Lapointe				o		x	o	o	o	o	o	o	o	o
18 Laurier	o	o	o	o	o	x	o	o	o	o	o	o	o	o
19 Lavergne, Le	o	o	o	o	o	x	o	o	o	o	o	o	o	o
20 Lavergne, A.				o	o		o	o	o	o	o	o	o	o
21 Legris														
22 Lemieux	o	o		o			o	o	o	o	o	o	o	o
23 McIntosh														
24 Malouin		o			o	x	o	o	o	o	o	o	o	o
25 Marcil	o	o	o	o	o	x	o	o	o	o	o	o	o	o
26 Martineau														
27 Mayrand	o		o	o	o	x	o	o	o	o	o	o	o	o
28 Mignault	o	o	o	o	o	x	o	o	o	o	o	o	o	o
29 Morin	x	x	x	x	x	o								
30 Power				o		x	o	o	o	o	o	o	o	o
31 Ross	o		o	o			o	o	o	o	o	o	o	o
32 Rousseau	o		o	o			o	o	o	o	o	o	o	o
33 Talbot		o	o	o	o		o	o	o	o	o	o	o	o
34 Tarte														
35 Tobin	o		o	o										
36 Turcot	o		o	o			o	o	o	o	o	o	o	o
	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98

Le signe x veut dire un vote en faveur de la motion.
Le signe o un vote contre.
Aucun signe quelconque indique une absence.
Les lignes pointillées indiquent que le député a cessé de l'être ou ne l'était par encore.

4ème Session.—Suite

		99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111
1	Angers.....						o	o	o	o	o		x	
2	Béland.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o			
3	Bourassa	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o			
4	Bureau.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o		o
5	Carbonneau.	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o			
6	Carroll.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
7	Casgrain.....						x	x	x	x	x	x	x	o
8	Dechêne.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
9	Delisle.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o			
10	Demers.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
11	Dobell	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
12	Fitzpatrick..	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
13	Fortier	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o		o
14	Gauvreau....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o		o	o
15	Girard.....	o	o				o	o	o	o	o		o	o
16	Godbout.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
17	Lapointe.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o		
18	Laurier.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
19	Lavergne, Le	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
20	Lavergne, A.	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o		x	o
21	Legris.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
22	Lemieux.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o		
23	McIntosh....													
24	Malouin.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o		
25	Marcil.	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o		o	o
26	Martineau...	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
27	Mayrand	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o		
28	Mignault.....	o	o				o	o	o	o	o		o	o
29	Morin			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
30	Power.....						o	o	o	o	o			
31	Ross.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o		o
32	Rousseau	o	o				o	o	o	o	o			
33	Talbot.....	o	o											
34	Tarte.....													
35	Tobin.....			o	o	o	o	o	o	o	o	o		
36	Turcot.....	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o			
		99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111

Le signe x veut dire un vote en faveur de la motion.
Le signe o un vote contre.
Aucun signe quelconque indique une absence.
Les lignes pointillées indiquent que le député a cessé de l'être ou ne l'était pas encore.

4ème Session.—Suite

		112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123
1	Angers	o	o	o	o	o							
2	Béland				o			o					
3	Bourassa	o	o	o	o		o						o
4	Bureau	o	o	o	o						o		o
5	Carbonneau	o		o	o		o	o	o	o	o	o	
6	Carroll	.....	.....	.....	.....	.....	o	.....	o	o	o	o	o
7	Casgrain	.....	.....	x	x	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
8	Dechêne	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
9	Delisle	o	o	o	o		o	o	o	o	o		o
10	Demers	o		o	o		o	o	o	o	o		o
11	Dobell	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
12	Fitzpatrick	o	o	o	o	o		o	o	o	o	o	o
13	Fortier	o		o		o	o	o	o	o	o	o	o
14	Gauvreau	o	o	o	o			o	o	o			o
15	Girard	o	c	o	o	o	o		o	o			o
16	Godbout	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
17	Lapointe			o	o		o		o			o	o
18	Laurier	o		o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
19	Lavergne, Le	o		o	o		o	o	o	o			o
20	Lavergne, A.	o		o			o						
21	Legris	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
22	Lemieux												
23	McIntosh												
24	Malouin	o		o			o						
25	Marcil	o	o	o	o	o	o						o
26	Martineau	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
27	Mayrand	o		o			o						
28	Mignault	o		o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
29	Morin	x		x	x	x	x	x	o	o	x	x	x
30	Power												o
31	Ross	o		o	o								o
32	Rousseau	o					o						o
33	Talbot	o	o		o	o	o	o	o	o			
34	Tarte							o	o	o			o
35	Tobin	o											
36	Turcot	o											
		112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123
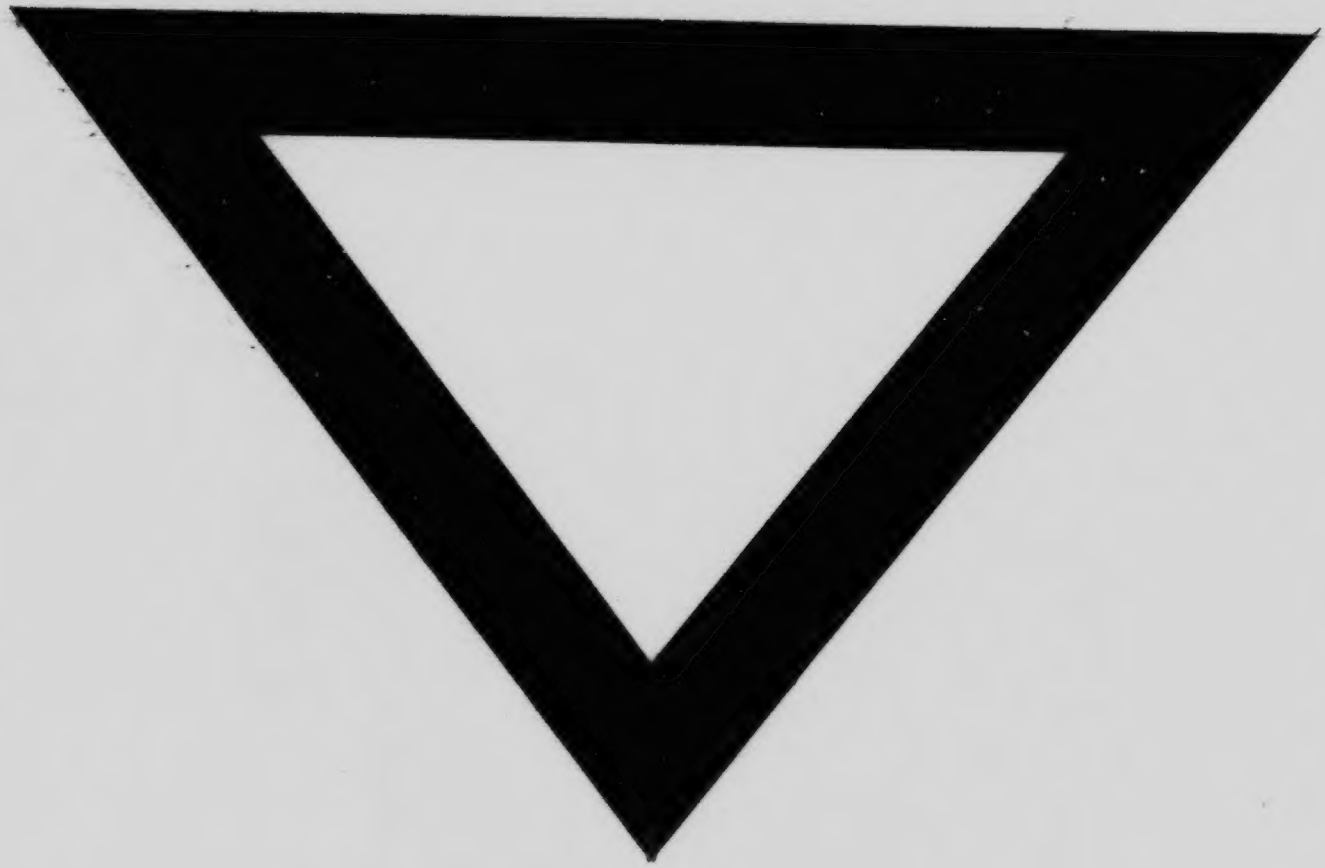
Le signe x veut dire un vote en faveur de la motion.
Le signe o un vote contre.
Aucun signe quelconque indique une absence.
Les lignes pointillées indiquent que le député a cessé de l'être ou ne l'était pas encore.